



De la projection hypothétique à l'atténuation - le conditionnel français vs WOULD + BV

Jean-Marie Merle

► To cite this version:

Jean-Marie Merle. De la projection hypothétique à l'atténuation - le conditionnel français vs WOULD + BV. Linguistique contrastive et traduction, Ophrys, pp.117-185, 1998. <hal-00454457>

HAL Id: hal-00454457

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00454457>

Submitted on 9 Feb 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

De la projection hypothétique à l'atténuation – le conditionnel français vs. *WOULD + BV*

Jean-Marie MERLE

Université de Provence, CNRS, UMR 6057, Laboratoire Parole &
Langage, jmmerle1@aliceadsl.fr

Cet article est paru dans le tome 4 de *Linguistique contrastive et traduction*, dir. Jacqueline Guillemin-Flescher, Paris, Ophrys, 1998. Les analyses proposées ici sont dans une grande mesure revues et corrigées dans Merle 2001 (*Etude du conditionnel français et de ses traductions en français*, Paris, Ophrys).

1.1. Le conditionnel : temps ou mode ?

La plupart des linguistes considèrent que le débat n'a plus lieu d'être, et que le conditionnel, en raison de sa morphologie (morphèmes **-R-** du futur et **-ais** de l'imparfait), fait partie de l'indicatif (voir D. Maingueneau¹, R. L. Wagner et J. Pinchon²). On est tenté d'objecter ceci : le morphème **-R-** du futur n'est autre qu'un vestige de l'**infinitif**, et qui distingue le futur – et donc le conditionnel – des autres temps de l'indicatif en laissant subsister une parenté visible avec le **virtuel** (la notion lexicale). D. Maingueneau ajoute que l'indicatif n'étant par ailleurs nullement incompatible avec la modalisation, il n'y a dès lors plus aucune raison d'en exclure le conditionnel, le problème actuel étant de trouver un invariant qui soit à même de réconcilier ses divers emplois. Ceux-ci se divisent traditionnellement en deux tendances : emplois temporels et emplois modaux.

Si le conditionnel est effectivement un temps de l'indicatif, on ne peut que s'interroger sur la définition de celui-ci, qui remonte à l'Antiquité et au souci de vérité qui animait les philosophes grecs. L'**indicatif** se définit comme le seul et unique mode susceptible d'exprimer le **certain**. C'est le mode de l'**assertion** – **de ce qui est ou de ce qui n'est pas le cas** – et qui correspond donc à la modalité de type I définie par A. Culioli³, ou au degré zéro de la modalité décrit par P. Le Goffic⁴.

Or, s'il existe, **dans l'extralinguistique**, une symétrie algébrique entre passé chronologique et avenir lorsque ceux-ci se calculent par rapport à un pivot qui serait la coordonnée t_0 du moment d'énonciation, il n'existe ni symétrie ni similitude entre eux au regard de l'assertion⁵. Le passé est en effet assertable dans le sens où un énonciateur peut énoncer comme certain ce qui a été ou n'a pas été le cas, alors que l'avenir relève par nature, par rapport à t_0 , du non certain (voire

1. *L'Énonciation en linguistique française*, Paris, Hachette, 1991, p.83. *Précis de grammaire pour les concours*, Paris, Bordas, Dunod, 1991, p. 107

2. *Grammaire du français classique et moderne*, Paris, Hachette, 1991, p. 319

3 cf. J. Bouscaren, J. Chuquet et L. Danon-Boileau, *Grammaire et textes anglais — Guide pour l'analyse linguistique*, Gap, Ophrys, 1987 : p. 36 et suivantes.

4. *Grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette, 1993, p. 93

⁵ Cette conception du futur, ultérieurement appelée « illusion logique » a été complètement révisée dans Merle 2001, *Étude du conditionnel français et de ses traductions en anglais*, Paris, Ophrys.

de l'incertain), modalité de type II. Dominique Maingueneau adopte la position suivante⁶ :

« (...) on ne doit pas considérer [les] valeurs modales [du futur] comme des emplois périphériques mais poser dès le départ qu'elles relèvent de plein droit du fonctionnement normal du futur et que ce sont plutôt les emplois non modaux, « neutres », qui sont périphériques. »

La prise en charge par un énonciateur d'un énoncé au futur ne suffit pas pour que cet énoncé soit reçu comme une assertion : si le sujet énonciateur prédit la validation de p, le co-énonciateur n'aura pas besoin de soupçonner l'énonciateur de mensonge ni d'ironie pour calculer immédiatement que p' (non validation) n'est pas exclu (le cas extrême étant la classe des co-énonciateurs de Cassandre). Énoncer « Il viendra », revient à prendre en charge une prédiction et à présenter une relation comme qualifiée pour la validation, mais aucune glose (« parce que je le dis », « parce que c'est prévu », « parce qu'il ne peut en être autrement ») ne parviendrait à faire perdre à cet énoncé son caractère non certain. De même énoncer :

(1) *Il est certainement venu.*

revient à faire perdre à la relation envisagée son caractère d'assertion, par le fait même que la certitude énoncée n'est nullement ce qui **est ou n'est pas le cas**, et revient à introduire une modalité épistémique, conclusion de l'énonciateur aussi proche que possible de l'assertion, mais néanmoins en deçà de celle-ci : l'énoncé ne relève plus du **certain**, mais du **non certain** : p est envisagé mais p' n'est pas exclu.

Dans un énoncé « transposé » :

(2a) *Il a dit qu'il viendrait,*

(2b) *Il l'avait (bien) dit, qu'il viendrait,*

(2c) *Il avait (bien / pourtant) dit qu'il viendrait,*

non seulement l'énonciateur ne prend pas en charge la prédiction (c'est le propre du discours rapporté), mais tout autant, sinon davantage selon les contextes, il rappelle son rôle préalable de co-énonciateur, et l'interprétation de tout co-énonciateur en présence d'un énoncé au futur : le seul fait de garantir p à venir ne suffit pas à exclure p'. Il est sans doute significatif que les situations dans lesquelles apparaît ce type d'énoncé soient le plus fréquemment celles où p' est

6. A propos de cette dissymétrie, voir Dominique Maingueneau, *L'Énonciation en linguistique française*, p.47-48 et p.79-82.

envisagé⁷. La différence perceptible est que dans l'exemple (1), la modalité est quantitative⁸ (*certainement*), en (2), elle est qualitative (*-R-*) et ne fait que refléter le statut de l'infinitif, dont une propriété fondamentale est la virtualité — neutralité entre validation et non validation, qui peut se représenter (p,p'), disponibilité des deux valeurs constitutives du **domaine notionnel**, disponibilité des deux zones, **intérieur I**, ou zone de validation d'une occurrence, et **extérieur E**, zone de non validation, qui constituent le domaine notionnel — virtualité associée à toute notion lexicale lorsque celle-ci demeure, par insuffisance de détermination, au stade de la notion. Si l'étape du choix notionnel est dépassée, celle de la validation demeure en attente au moment repère envisagé : c'est ce que signale le morphème *-R-*.

De même le conditionnel, dans l'emploi canonique qui lui a valu son nom (projection à partir d'un repère fictif, dont l'assertion n'est qu'hypothétique, c'est-à-dire opérée à titre d'hypothèse), ne peut qu'entrer dans des propositions soumises à condition et qu'exprimer par conséquent du probable « qui n'est pas le cas ».

Futur et conditionnel seraient donc des hôtes d'honneur de l'indicatif en raison de leur seule morphologie. H. Yvon, à propos de ces deux temps, préfère

7. — 2a : « il (énonciateur rapporté) a dit qu'il viendrait (p) ; maintenant, moi énonciateur principal, je n'en sais rien... il n'est pas encore là, on verra bien... (p,p') » ;

— 2b : « il (énonciateur rapporté) avait dit qu'il viendrait (p) et, contrairement à ce que tu (co-énonciateur principal) as pu croire (*i.e.* p' ou p,p'), il est effectivement venu (retour à p : « il a tenu parole ») » ;

— 2c : « il avait dit qu'il viendrait (p), mais contrairement à son engagement, il n'est pas venu (p') ; à présent... c'est lui (énonciateur rapporté) qui l'a dit (p)... pour ma part je n'étais alors que co-énonciateur (p,p'), et je n'ai été ensuite qu'énonciateur rapporteur » ;

— 2c' (intonation différente) : « il avait annoncé p, et pourtant il n'est pas encore là (p')... tout espoir n'est pas perdu (p non exclu), mais à présent le doute est permis (p,p') ».

D'une part, l'énonciateur principal se décharge sur l'énonciateur rapporté de la responsabilité de la relation posée. D'autre part, cette relation reste virtuelle, ce qui permet d'exploiter la coexistence des deux valeurs associées au virtuel, *i.e.* le domaine notionnel dans toute son ampleur. Les effets de sens induits par un segment introducteur au plus-que-parfait seront abordés à propos de l'exemple (7).

8. **Qnt**, dans la mesure où toute prise de position épistémique situe un contenu propositionnel (**Qnt** : <il - venir>) par rapport à l'assertion (ici : *il est venu*), en lui associant un degré (**Qnt**) d'assertabilité (*il est certainement / ... / probablement / ... / peut-être venu*). Ce degré est fonction du critère modal retenu. Le **non certain** situe un contenu propositionnel **en retrait** par rapport à l'assertion, le probable correspondant à un degré plus proche du centre attracteur que l'éventuel. (Paradoxalement, le critère modal « certainement » a pour fonction (quantitative) de situer l'énoncé en bonne position par rapport à l'assertion, mais en retrait, en deçà de l'assertion, introduisant inévitablement le gradient épistémique : « Je n'asserte pas, mais selon moi, énonciateur, il est fortement probable qu'il soit venu. »)

parler de mode **suppositif**⁹. Le propos n'est pas ici de déterrer le débat, mais il semble que la voie ouverte par H. Yvon permettrait de retrouver trace de l'invariant :

quand l'énonciateur prédit p, le marqueur *-R-* de l'infinitif rappelle explicitement que p' ne peut être exclu, sauf à supposer que... les éléments adéquats soient validés. L'énoncé type suivant montre que le suppositif aurait un statut intermédiaire entre l'indicatif et le subjonctif :

(3) *Je ne suis pas sûr qu'il vienne / qu'il soit venu / qu'il viendra / *qu'il vient / *qu'il est venu*¹⁰ / (?) *qu'il venait* (possible dans des contextes de reprise)

Pour comparer les énoncés comportant un conditionnel (que l'on peut à juste titre préférer appeler *forme en -rais*¹¹), en français, et leur traduction en anglais, il n'est sans doute pas inutile de s'interroger au préalable sur les origines du conditionnel dans le système verbal français.

1.2. Les origines

Le système verbal français est dérivé du latin. Or, il n'existe pas de conditionnel en latin, où le subjonctif¹² suffit à assurer, face à l'indicatif, l'opposition virtuel / actuel. Conditionnel et futur français ne sont donc pas un héritage direct du latin classique, mais proviennent de la fusion, en langue romane, de l'**infinitif** + **habere** (*habere* au présent dans la formation du futur, à l'imparfait dans la formation du conditionnel).

E. Benveniste¹³ signale que cette forme de futur périphrastique (infinitif + *habere*) apparaît au début du IIIe s. :

9. *Etudes romanes dédiées à Mario Roques*, Paris, E. Droz, 1946

10. Michèle MITTNER rappelle que cette distinction dépend du niveau de langue.

11. R. L. Wagner et J. Pinchon signalent que, dès le XVIe siècle, le grammairien Meigret avait proposé de l'appeler «forme en -rais» (op. cit., 1991, p.390).

12. L'apparition de cette nouvelle morphologie du futur constitue une simplification par rapport au latin qui possède deux séries de marqueurs : *-bo, -bis, -bit, -bimus, -bitis, -bunt* pour les première et deuxième conjugaisons, et *-am, -es, -et, -emus, -etis, -ent* pour les autres. Dans ce dernier cas, il existe une confusion significative entre futur et subjonctif présent à la première personne du singulier.

13. *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard, 1974, tome 2, p. 131 et suivantes. E. Benveniste rejette la glose *avait à* :

«(...) *habere* ne signifie pas «avoir (à)» comme dans «j'ai à travailler», sens qui n'aurait jamais conduit à un futur «je travaillerai», et qui en est même si différent que, aujourd'hui comme autrefois, «j'ai à travailler» ne se confond jamais avec «je travaillerai», ni «j'ai à dire» avec «je dirai».». La glose retenue ici, «qui avait pour destin **DE**», met en évidence un lien beaucoup plus fort, donné comme préconstruit (à propos de DE vs. À, voir H. Adamczewski).

- **habere d'abord à l'imparfait**, (l'étymon de la forme en *-rais* est donc apparu avant notre futur en *-rai*)
- **l'infinitif étant un passif**,
- **et uniquement dans des subordonnées**,
- **surtout relatives**.

Ces caractéristiques permettent enfin de comprendre d'où vient la valeur d'assertion associée au futur. Glose : *qui avait pour destin d'être fait tel*.

A ce stade, il n'existe encore aucune concurrence entre cette forme périphrastique et le futur latin classique, et tous deux coexistent pendant plus de quatre siècles (du III^e au VII^e s. apr. J.-C.). <Infinitif passif + *habere*> signifie la « **prédestination de l'objet désigné à être fait tel** » => « **ce qui a pour destin d'arriver** » => « ce qui arrivera », par opposition au futur classique exprimant l'intention.

Avec le temps, la forme périphrastique gagne les propositions indépendantes, puis s'étend aux infinitifs déponents et intransitifs, enfin à tous les infinitifs. Alors seulement elle supplante la forme simple classique. L'expression de la prédestination dans un contexte passé se retrouve dans des énoncés comme les suivants :

(4a) *Depuis des mois, l'Europe et les Etats-Unis prêchaient pour le maintien d'une « autorité centrale » dans ce qui succéderait à l'Union soviétique (...).* (*Le Monde*)

Cette forme peut se gloser : « ce qui était appelé / destiné à succéder à... ». Le mouvement de dévirtualisation (de I,E vers **I**) peut se représenter (E)**I** : la validation n'est pas atteinte au moment qui tient lieu de repère interne, mais la non validation n'est pas pertinente. En outre, la prédestination ne tolère par définition de repérage que temporel, ce qui exclut toute autre prise de position modale de l'énonciateur : l'emploi de *would* + *BV* est impossible ici. L'anglais a ainsi recours au repérage le plus indépendant de l'énonciateur qui puisse situer un énoncé en deçà de la validation tout en signalant le mouvement de dévirtualisation¹⁴ vers la validation d'une occurrence :

On remarquera aussi que l'illusion de symétrie offerte par les marqueurs du passé simple (*-ai*) et ceux du futur (*-rai*), mise en avant par G. Guillaume (*Temps et Verbe*, 1929), ne tient qu'aux trois personnes du singulier des verbes du seul premier groupe. J. Damourette et E. Pichon rappellent, après Yvon, que le marqueur *-ai* de *aimai* procède de *-a(v)i*, alors que le marqueur *-ai* de *aimerai* procède de *habeo*. (*Essai de grammaire de la langue française*, tome V, Paris : Ed. d'Artrey, 1936, §1831, p.408)

14. Terme emprunté à P. Cotte : « *TO* opérateur de dévirtualisation en anglais » (in *Modèles linguistiques*, t. IV, 2, 1982)

(4b) *For months, Europe and the United States had been urging that a "central authority" be maintained in what was to take over from a disintegrating Soviet Union. (The Guardian Weekly)*

A l'énoncé (5), le problème de traduction est le même, et résolu de la même manière (on remarquera que, sauf la diathèse passive, toutes les caractéristiques données par E. Benveniste sont réunies ici : relative en 5, intégrative en 4) :

(5a) (...) *et si l'on m'avait dit que les métaphysiciens auxquels je m'attacherais alors ne lui ressembleraient en rien, j'aurais ressenti le désespoir d'un amoureux qui veut aimer pour la vie et à qui on parle des autres maîtresses qu'il aura plus tard. (Du côté de chez Swann, p.96)*

(5b) (...) *and if I had been told then that the metaphysicians to whom I was actually to become attached there would resemble him in nothing, I should have been struck down by the despair of a young lover who has sworn lifelong fidelity, when a friend speaks to him of the other mistresses he will have in time to come. (p. 105)*

C'est donc sans doute cette aptitude à exprimer la prédestination (la forme est apparue d'abord à l'imparfait, donc dans des énoncés parfaitement assertables car situés chronologiquement après attestation des faits), par définition indépendante de toute intervention modalisante de l'énonciateur, qui donne au futur sa valeur de prédiction, aisément assimilée à une assertion¹⁵, justifiant ainsi son appartenance au mode indicatif. Le statut du futur¹⁶ et du conditionnel repose en définitive sur un hiatus, qui justifie bien, dans le cas du conditionnel, le foisonnement de ses emplois, temporels ou modaux, de l'apodose canonique prenant appui sur une protase explicite au florissant conditionnel journalistique, qui tire un parti abondant de caractéristiques aussi paradoxales, permettant d'associer les propriétés du non certain et un acte d'assertion.

15. Jacques Boulle signale, à propos du futur, que l'énonciateur a la faculté de rendre aussi infinitésimale qu'il le souhaite la différence entre modalité de type II (épistémique, ou assertive) et modalité de type I (assertion), autrement dit qu'il peut envisager l'avenir (le non certain), presque à l'égal du certain. J. Boulle appuie son argumentation sur l'opposition entre formes périphrastiques (qui exhibent séparément l'existence d'opérations mentales distinctes), et formes synthétiques (qui tendent à en donner la somme).

16. A propos du futur, il sera intéressant de lire l'article d'Agnès Celle, qui adopte un point de vue différent, dans «La traduction de WILL», in *Linguistique contrastive et traduction*, Gap : Ophrys, 1994, tome 3, ou encore dans *Etude contrastive du futur français et de ses réalisations en français*, Gap, Ophrys, 1997.

1.3. Deux emplois fondamentaux

La morphologie qui caractérise le conditionnel combine donc les marqueurs du futur et de l'imparfait. La valeur prospective du premier, comme on vient de le rappeler, s'interprète logiquement en raison du caractère non certain qu'elle confère à un énoncé comme une modalité épistémique, mais pour de solides raisons historiques, comme une assertion. Quant au second, il répond, selon le contexte,

1.3.1. — *soit à un repérage hypothétique* (et donc en rupture par rapport aux coordonnées de l'énonciation : valeur modale) :

(6a) (...) *si j'étais à ta place, je ferais réparer cette marche au plus vite.* (*Les Bijoux de la Castafiore*, p.17)

L'énonciateur construit son énoncé sur une **hypothèse** (littéralement : proposition posée en dessous, qui tient lieu de fondement, de base à un raisonnement, à un discours), la première proposition *p*, traditionnellement appelée **protase** (proposition qui tient lieu de prémisse majeure d'un argument, première partie d'une période, proposition à développer, par opposition à l'**apodose** qui en est le développement), sur laquelle il appuie l'apodose *q*, que l'on peut décrire comme une **projection hypothétique**. Cette projection justifie les marqueurs du futur dans *q* (et éventuellement dans les propositions qui en constituent l'extension).

Quant aux marqueurs de l'imparfait, qui apparaissent dans la protase comme dans l'apodose, ils sont tout au long d'un énoncé hypothétique le rappel que celui-ci est repéré **en rupture** par rapport aux coordonnées de l'énonciation. La valeur de l'imparfait n'est bien entendu nullement temporelle (chronologique), mais modale, dans le sens où le contenu propositionnel de l'énoncé entre en contradiction avec ce qui « **est le cas** » en posant comme dépassée acquise) une relation fictive. En anglais, ce dépassement, fictif comme chronologique, se rend par le prétérit (*praeter eo* signifie précisément aller au-delà, et *praetereo* dépasser ; *praeteritum* signale que le dépassement est consommé), et la forme *be* + *Ving* n'apparaît que pour signaler un préconstruit. En français, cette distinction aspectuelle n'est plus possible car se surajoute d'emblée la valeur aspectuelle suspensive de l'imparfait. L'hiatus entre prétérit et imparfait confirme ici la valeur métalinguistique de celui-ci dans un énoncé hypothétique (glose : « si *p* était le cas », « admettons que *p* soit le cas », « soit *p* ») : l'énonciateur invite le co-énonciateur à admettre provisoirement une relation comme dépassée, à seule fin de poursuivre son raisonnement et d'enchaîner sur sa projection hypothétique.

L'imparfait seul ne saurait bien entendu suffire à ouvrir l'hypothèse :

(6') *j'étais à ta place*

reprend tout naturellement une valeur aspectuo-temporelle et s'inscrit dans un cadre passé, posant p et excluant p'. D'où le rôle de la conjonction *si / if*. Elle opère une commutation de p' à p et permet, le temps de l'acte d'énonciation, la coexistence de p' et de p, qui n'ont cependant pas le même statut l'un et l'autre. Lorsque le temps de la protase est le présent, seul le **potentiel** est envisagé, et les deux voies (p,p') sont équipossibles. Dans l'énoncé (6), *si / if* signale encore que la validation fictive de p se construit par rapport à p'. Car p' est le cas. La prétérition devient alors nécessaire pour laisser en arrière p' et faire admettre (dépasser) la validation fictive de p. Que l'interprétation soit celle d'un potentiel (validation non encore exclue) ou d'un irréel (validation définitivement exclue), l'hypothèse contenue dans une protase à l'imparfait / prétérît – « si p était le cas » – implique que p n'est pas le cas, mais p', c'est-à-dire *non-p*, ou *autre que p*. Si l'on supprime le repère posé par *si / if*, l'absence de commutation élimine une voie, n'autorisant plus que l'assertion de p', qui est le cas, ou de la contre-vérité p (6'), qui n'est pas le cas.

La traduction :

(6b) *And if I were you, (...), I'd get that step fixed.*

offre une confirmation de la valeur modale de la protase. Un simple décalage temporel (inconcevable ici) aurait entraîné l'emploi de *was* (la proposition contraire n'est pas vraie : *was* ne marque pas toujours un simple décalage temporel). Le passage de *was* à *were* signale le franchissement d'une limite supplémentaire, d'ordinaire marquant le passage du singulier au pluriel, ici celui du temporel au modal, du décalage à la rupture. (Comme le prétérît ne possède pas d'autre marqueur que *-ed*, on peut considérer que, dans un premier temps, la rupture est une interprétation du décalage, du dépassement signalé par *-ed*, puis que l'expression du décalage temporel est, dans un deuxième temps, devenu un cas particulier de l'opération de repérage en rupture.)

1.3.2. — soit à une translation (décalage, valeur aspectuo-temporelle) :

(7a) *Oliveira nous avait pourtant bien dit qu'il se tiendrait près de la fontaine (...)* (Coke en stock, p.26)

Le discours direct que l'on serait tenté de reconstruire derrière cet énoncé (« Je me tiendrai derrière la fontaine »)¹⁷, s'il a été pris en charge (prédiction-assertion) par le locuteur secondaire (*Oliveira*), ou énonciateur rapporté, ne l'est plus par l'énonciateur principal de (7) : la **source d'énonciation rapportée** (*Oliveira*) est mentionnée explicitement, et l'énonciateur principal (rapporteur) maintient le repérage du segment rapporté (<S - se tenir près de la fontaine>) par rapport à celle-ci¹⁸ ;

le marqueur de l'imparfait (dans *se tiendrait*) rappelle le décalage (chronologique) entre les deux actes d'énonciation (ou la rupture si l'on considère que la translation transforme le futur de prédiction en futur hypothétique, en raison précisément de la distance ajoutée par l'acte d'énonciation second, englobant l'énonciation rapportée) ;

enfin l'emploi du plus-que-parfait dans le segment introducteur implique un repère intermédiaire entre énonciation rapportée et énonciation principale : en instaurant ce repère¹⁹, l'énonciateur principal (rapporteur) délimite

17. La reconstitution d'un énoncé au style direct à partir d'un énoncé au style indirect n'est guère légitime, pour plusieurs raisons. La première est que discours direct et discours indirect correspondent à des types d'énonciation radicalement différents. Le discours direct n'est pas nécessairement discours rapporté. Lorsqu'il est discours rapporté, il peut l'être sans altération aucune. Dans un contexte de fiction, il émane d'un travail d'imitation qui relève de la *mimésis* : choix lexicaux, mises en relations, repérages, ajustements énonciatifs sont des emprunts aboutissant à une représentation stylisée de discours direct. En revanche, le discours indirect est, quant à lui, nécessairement rapporté et il obéit à des contraintes différentes dans la mesure où il s'intègre au récit. Les choix lexicaux et les opérations mises en jeu aboutiront à une représentation stylisée radicalement distincte du discours rapporté de style direct. A supposer qu'il y ait effectivement eu une première énonciation et donc une première formulation directe, le discours indirect aura ainsi toutes les chances de n'être qu'une reformulation de la substance (référentielle) rapportée. Le discours direct (direct spontané et, par suite, discours rapporté relevant de la *mimésis*), de son côté, privilégiera les ajustements énonciatifs prenant en compte le co-locuteur. Précédemment à (7), il est plus vraisemblable que le locuteur ait simplement répondu « derrière la fontaine » à une question portant sur le lieu, mais il aurait tout aussi bien pu répliquer « d'accord » à une suggestion, ou encore répondre à une question par une question : « Derrière la fontaine ? ». Le paradigme des énoncés de type « discours direct » dont le style indirect offrirait une reformulation de type « discours indirect » reste en général un ouvert inaccessible, car les deux types de représentation (direct et indirect) apparaissent très rarement en séquence, sauf effet de répétition recherché, comme en contexte argumentatif ou dans les contes de fées, par exemple.

18. cf. note 6.

19. On constate que le repère interne et intermédiaire posé par le plus-que-parfait est métalinguistique : il sert d'abord à poser la trace de l'acte d'énonciation rapportée (auquel nous n'avons pas accès) et de sa modalité (une assertion ayant valeur d'engagement et relevant du certain), puis à réactiver la valeur « non certain » propre au conditionnel : il y a donc opposition entre modalité attribuable à l'énonciateur rapporté (**p** activé, repérage en (E)**I**), et prise de position modale de l'énonciateur principal (réintroduction de **p**' et retour à E,I, c'est-à-dire à l'incertain, ou à **E/I**, c'est-à-dire à l'improbable). Le statut invariant du conditionnel, commun à ses emplois

rétrospectivement deux zones (dont la frontière se situe en t_{-1} , implicite), correspondant chronologiquement à un en deçà (incluant l'énonciation rapportée) dans lequel prédire p revenait à asserter la validation à venir, et à un au-delà (incluant l'énonciation principale, ou rapporteuse) dans lequel se constate p' (la non validation de la prédiction), et se rétablit le caractère non certain de celle-ci. En français « pourtant bien » porte sur l'acte d'énonciation rapportée et sur l'existence même, dans la zone en deçà du repère intermédiaire, d'une prédiction ayant valeur d'assertion.

En anglais, la prédiction n'étant pas assimilée à une assertion, "*quite definite*" construit un gradient, et pose un degré convenable de prise en charge de son discours par l'énonciateur rapporté. La traduction du conditionnel s'aligne sur la précédente :

(7b) *Oliveira was quite definite that he'd wait near the well, (...)*

Dans les deux cas, en (6) comme en (7), la structure la plus proche donnée pour équivalente du conditionnel se construit à l'aide du modal *would*, suivi de la base verbale (notion lexicale, c'est-à-dire (p, p')), ne préjugant en rien de la validation envisagée).

1.4. Une différence fondamentale

C'est ici qu'intervient la première différence entre le français et l'anglais, d'ordre morphosyntaxique. On retrouve bien dans le modal *would* les marqueurs *will + ed*, qui correspondent au plus près aux marqueurs du conditionnel français, mais *would* entre dans une structure auxiliée alors qu'en français la construction est affixée. Sur l'axe syntagmatique (sans considérer celui-ci comme un axe chronologique des opérations), les marqueurs, en français, viennent à la suite du lexème verbal, auquel ils sont soudés, alors qu'en anglais *would* tient lieu de relateur entre sujet et prédicat. Il y a donc en anglais une opération supplémentaire associée au fonctionnement de *would*.

Dans la production d'un énoncé, c'est sans doute cette opération supplémentaire, par laquelle se manifeste en surface, explicitement, au point où se noue la relation prédicative, la présence modalisante de l'énonciateur, qui interdit à celui-ci de

temporels et modaux, pourrait se résumer ainsi : assertion modalisée (l'assertion étant une modalité à part entière, cette expression signifie donc qu'une autre modalité se surajoute à la modalité de l'assertion).

confondre modalités de type I²⁰ et de type II, et de s'écarter des valeurs fondamentales associées à *will* et à *would* : prédictibilité d'une relation (modalité épistémique, de type II) en raison d'une compatibilité²¹ entre prédicat et sujet, dont les cas extrêmes sont la prédication d'une propriété caractéristique du sujet (superposition des deux valeurs, épistémique, de type II et radicale, de type IV), ou d'une relation émanant de la volonté ou de la bonne volonté (modalité radicale, de type IV) du sujet (animé, sauf cas de métaphore) de l'énoncé. L'énoncé suivant, par exemple, construit sa **protase** sur cette dernière valeur (bonne volonté du sujet) :

(8a) *Je serais particulièrement heureux [si vous consentiez à me revendre votre bateau]. (Le Secret de La Licorne, p.4)*

En anglais, en raison de cette valeur, la présence de *would* n'est nullement incompatible avec celle de la conjonction *if* (qui ouvre les deux voies possibles, en posant *would* comme relateur sujet - prédicat et le *bon vouloir* du sujet (*you*) de la protase (et co-énonciateur) comme critère de compatibilité entre prédicat et sujet, mais sans exclure la voie négative, c'est-à-dire soit le refus soit l'absence de bon vouloir) et ce type de construction est très fréquent (voir exemples 8 et 10),

(8b) *I would be so very grateful [if you would agree to sell me your ship].*

alors qu'en français les rares cas où une forme en *V-raît* apparaît dans une protase en *si* sont ceux que les grammairiens décrivent comme des cas de contamination²³ de la protase par une translation (discours indirect).

Dans les énoncés hypothétiques, l'énonciateur envisage la validation d'une relation *q*, mais cette validation est repérée, dans une relation de dépendance, par rapport à la validation **hypothétique** (envisagée à titre d'hypothèse) d'un repère fictif *p* (*si p, alors q*).

Les énoncés (6) et (7) présentent les deux emplois du conditionnel donnés pour les plus représentatifs. Dans l'un et l'autre cas, la traduction propose *would* + BV (base verbale) comme équivalent le plus proche. Le premier danger est bien

20. A propos des modalités énonciatives dans la théorie d'A. Culioli, cf. J. Bouscaren, J. Chuquet, L. Danon-Boileau (1987), p. 36-37 et suivantes.

21. Voir CRGA (*Cahiers de recherche en grammaire anglaise*, 1982), tome 1 : J. Bouscaren, J. Chuquet, F. Demaizière, «Le *WOULD* dit fréquentatif» ; H. Adamczewski (1982), *Grammaire linguistique de l'anglais*, ch. 6. ; J. Bouscaren et J. Chuquet (1987), *Grammaire linguistique*, p. 62 et suivantes.

22. Les crochets en caractères gras [] seront utilisés dans tout cet article pour désigner les protases et mettre en évidence des énoncés ayant un fonctionnement de systèmes hypothétiques.

23. R. L. Wagner et J. Pinchon (op. cit., 1991), p. 393.

entendu d'en inférer une équivalence définitive : puisque le conditionnel français permet à l'énonciateur d'asserter le non certain, ou de colorer de non certain le contenu de son assertion, alors qu'en anglais l'emploi de *would* engage l'énonciateur dans un jugement sur la compatibilité des termes mis en relation, il ne fait aucun doute que l'équivalence est très limitée et qu'il sera parfois nécessaire de trancher entre modalité épistémique ou assertion.

A propos de l'énoncé (7), on peut émettre l'hypothèse que si l'anglais n'a pas besoin de poser le seuil (associé au repère intermédiaire qu'implique le plus-que-parfait) que pose le français, c'est précisément parce que l'énoncé en *will + BV* n'a jamais pour statut que celui du non certain, alors que le français introduit ce seuil pour opposer dans leur contradiction la validation annoncée et prise pour assertion d'une part, et d'autre part la non validation constatée et le retour au non certain.

1.5. Projection temporelle ou hypothétique : une distinction qui n'est pas toujours pertinente

Dans l'énoncé suivant, la distinction n'est plus pertinente pour la bonne raison que le conditionnel fonctionne sur les deux tableaux, à la charnière entre emploi temporel et emploi modal :

(9a) *Dans La Croix du 9 octobre, M. Robert Badinter (...) avait expliqué la nécessité dans laquelle serait la France de dénoncer la convention si elle souhaitait rétablir la peine de mort. (Le Monde)*

Le conditionnel répond ici aux exigences de deux repérages successifs.

— Le premier, un décalage temporel correspondant à une situation d'énonciation rapportée, et donc dépassée, dont le contenu énonciatif est une prédiction effectuée dans le passé.

— Le second, par rapport à un repère fictif, la protase en *si*.

En anglais la forme en *would + BV* présente la même compatibilité avec des repères de l'un et l'autre types, et la traduction de cette ambivalence ne pose aucun problème :

(9b) *Writing in the daily La Croix on October 9, Robert Badinter (...) explained that France would formally have to renounce the entire convention if it wanted to bring the death penalty back. (The Guardian Weekly)*

On peut même formuler ici l'hypothèse que cette distinction n'est jamais pertinente dans une traduction, alors que ce sont les critères de repérage et l'opposition *irréel / potentiel*, elle-même résultant souvent, en l'absence de

marqueurs, d'une interprétation du traducteur. Le choix de celui-ci, lorsqu'il est amené à se prononcer, peut être motivé par la recherche d'un effet de sens.

1.6. Conclusion : quelques problèmes de traduction

Le traducteur est déjà sensibilisé au problème abordé ici : même si cette forme peut être considérée comme le plus proche équivalent anglais, comme en attestent les énoncés (6) à (9) le danger est que naisse un automatisme de ces deux emplois dominants. Toute forme en *V-raît* ne se traduit pas nécessairement par *would* + *BV*.

Un grand nombre de situations énonciatives permettent néanmoins de recourir en toute confiance à la forme *would* + *BV*, la protase étant souvent un élément de l'énoncé moins voyant qu'une subordonnée hypothétique en *si*, comme le montre l'exemple suivant (Rappel : la protase est signalée par des crochets []):

(10a) (...) *je suis certain que nos téléspectateurs seraient ravis [de vous entendre interpréter pour eux cette oeuvre]...* (*Les Bijoux de la Castafiore*, p. 33)

(10b) (...) *I know our viewers would be overcome [if you would sing that great aria for them]...*

La protase peut se loger dans une complétive au subjonctif (cf. 2.3.) ou à l'infinitif (cf. 2.4.), dans un syntagme prédicatif (cf. 2.4.5), un circonstant (cf. 2.5), mais elle peut aussi être sujet (cf. 2.6.7.) d'une apodose ou élément syntaxiquement indépendant (cf. 2.6.4), ou encore ellipse (protase zéro, cf. 2.7), perçue uniquement à partir de l'apodose pour indice.

La distinction entre *irréel* et *potentiel*, qui s'appuie toujours sur une interprétation du contexte, mais qui n'est pas toujours possible ni pertinente, donnera parfois lieu en anglais à des traductions en *will* + *BV*, dont on constatera les effets de sens, plus appuyés qu'en français.

Il sera ensuite question d'énoncés à propos desquels le traducteur a été amené à trancher en faveur de l'assertion, choix délicat mais parfois indispensable puisque le conditionnel français réalise le tour de force de chevaucher deux modalités (le certain et le non-certain) :

(11a) *Dans l'entre-deux, on ne peut exclure la crainte de révéler soudain publiquement une telle anomalie après tant d'années de silence. L'opacité administrative aurait alors couvert de son voile ce fichier illégal.* (*Le Monde*)

(11b) *It cannot be ruled out that in the intervening period the administration was gripped by the [sic] fear at the thought of suddenly going public with the information and revealing such an anomaly after so many years of silence and so **clamped down** on the existence of this illegal file. (The Guardian Weekly)*

La traduction des subordonnées temporelles est sans doute le cas le mieux connu, et suscite l'analyse des relations de repérage entre propositions à l'intérieur d'un énoncé :

(12a) *Comme chaque soir, dès qu'il **serait** avec Odette, (...), il **cesserait** de pouvoir penser à elle, (...)* (Du côté de chez Swann, p. 225)

(12b) *As on every other evening, once he **was** in Odette's company, (...), he **would cease** to be able even to think of her, (...)* (p.250)

Mais la traduction du conditionnel français donne aussi lieu en anglais à des transpositions (lexicalisation de la modalité au moyen de verbes (*seem, appear*), d'adverbes (*apparently*), d'adjectifs (*likely*), de locutions prépositives (*according to*)), qui ont pour point commun d'introduire des repères supplémentaires, traces de subjectivité (repères points de vue) ou relais d'une source énonciatrice rapportée, repérages internes dont le français se dispense. A la transposition s'ajoute la modulation, qui réorganise l'énoncé à partir d'un terme différent (d'où parfois changement de diathèse), pour répondre à des exigences elles aussi liées aux problèmes de repérage :

(13a) « *Admettriez-vous, leur **aurait-il dit**, que nous discutons des problèmes du Golfe avec l'Irak en votre absence ?* » (Le Monde)

(13b) *"Would you accept it if we discussed the problems of the Gulf with Iraq but without you?" he is **said to have asked** them. (The Guardian Weekly)*

Certains énoncés français, enfin, se rapprochent davantage de l'anglais, ceux dans lesquels entrent des verbes de modalité (voudrait / aurait voulu ; pourrait (ne saurait) / aurait pu ; devrait (il faudrait) / (il aurait fallu) aurait dû). Le français présente alors une structure syntaxique semblable à celle de l'anglais, puisque le verbe de modalité occupe la même position nodale que les modaux anglais. Les problèmes rencontrés seront alors ceux abondamment développés dans les études consacrées aux modaux, mais également celui posé par la présence du marqueur *-R-*. Le traducteur aura alors à se prononcer non seulement sur l'interprétation de chaque modalité (les deux systèmes ne se recouvrent pas), mais aussi sur le choix d'une structure.

2. LES SYSTEMES HYPOTHETIQUES : une protase protéiforme

La protase n'apparaît pas nécessairement sous sa forme canonique en *si*. Le but n'est certes pas de recenser ici toutes les formes qu'elle peut revêtir, mais de montrer que tout élément d'un énoncé susceptible de recevoir une interprétation fictive est à même de fournir un point d'appui à une projection hypothétique qui pourra se traduire par *would* + BV.

2.1. Protases canoniques (en *si* / *if*) (les protases seront signalées par [])

Si signale une commutation d'une valeur sur l'autre (de p à p' ou de p' à p). De ces deux valeurs l'une, introduite par *si* (p ou p'), est repérée par rapport au préconstruit de l'autre (p' ou p).

La valeur fictive introduite dans la protase (p ou p') tient à son tour lieu de repère à l'apodose (q ou q').

2.1.1. Irréel du passé (énoncés rétrospectifs) : protase et apodose rétrospectives (principe de l'altération repère)

(14a) *Tout cela ne serait pas arrivé [si on ne nous avait pas volé notre carte de police]... (L'Affaire Tournesol, p.28)*

(14b) *None of this would have happened [if our credentials hadn't been stolen]...*

Élément rhématique déclencheur : inversion de polarité (accent en anglais sur l'élément porteur de la négation : *hadn't*).

— Dans la protase, **altération** (introduction d'un repéré fictif) :

Au moment d'énonciation, la validation de p (carte de police volée) est dépassée, ainsi que celle de q : plusieurs événements se sont produits (validation du contenu de q) en raison d'un vol de cartes (p accompli). Le préconstruit est donc le suivant : le contenu propositionnel de p se situe en **I** (carte de police volée). La commutation opérée par *si* se fait sur deux valeurs, celle de départ étant ce préconstruit. C'est ici la négation qui, dans la protase, constitue l'apport rhématique, l'**altération** introduisant un élément fictif (qui « n'est pas le cas »). L'énonciateur pose dans la protase un seuil (borne de droite associée à *volée*) dont il nie (à titre d'hypothèse) l'acquis (négation + *avait*). Il en résulte l'effet de sens suivant : il situe son énoncé en amont de t_2 , c'est-à-dire qu'il revient en I,E afin

de repérer la lexis de p en **E** (carte *non volée*). L'introduction de la négation ne vaut que repérée par rapport au préconstruit (*carte volée*), le rôle de *si*, dans la relation énonciative, étant précisément de signaler la commutation (et la coexistence provisoire de deux incompatibles) : passage par I,E (*volée, non volée*, retour à p,p') pour aboutir à (I)**E** (*volée, non volée*). Le **repéré** fictif (*non volée*) devient alors hypothèse, et **repère** fictif de l'apodose : l'énonciateur pose p' (*non volée*) comme repère (fictif) de la projection opérée dans l'apodose.

— Dans l'apodose, une **altération prévisible**.

La négation (fictive) de l'acquis (*avait*) du franchissement (*volé*) du seuil donnant accès à la validation de la proposition repère (*carte volée*), entraîne par implication (projection) rétrospective, le non-franchissement du seuil visé dans l'apodose. La relation d'implication qui lie les deux propositions garantit la prédictabilité de l'apodose à partir du repère fictif : au préconstruit associé à p (*carte volée*) correspond un préconstruit associé à q (*ce qui est arrivé*) ; l'altération de p (commutation de *carte volée* à *carte non volée*), en raison de la solidarité qui lie les deux contenus propositionnels, rend prévisible l'altération de q (c'est celle-ci qui justifie de tels énoncés).

C'est pour cette raison que (*will + ed*) + BV apparaît normalement dans une apodose : l'énonciateur n'emploie *will*, comme on l'a rappelé (voir 1.4 et note), que lorsqu'il est à même de se prononcer sur la compatibilité du prédicat et du sujet, en fonction des circonstants, c'est-à-dire de prononcer

— soit une voie ouverte, prépondérante parce que sa validation est probable (probable qui peut se représenter **E/I**, ou (E)**I**, avec orientation vers **I** : la modalité du probable, orientée vers l'assertion, situe l'énoncé en deçà de l'assertion et ne saurait exclure totalement l'autre voie) ;

— soit une voie fermée car validation improbable ou non-validation probable (représentations : (I)**E** ou I/**E**, avec orientation vers **E**, comme à l'énoncé 14).

Le fonctionnement qui vient d'être décrit s'applique indifféremment à l'irréel du passé et à l'irréel absolu : la distinction n'est plus pertinente. C'est ce qui rend impossible une simple translation de la traduction rencontrée et décrite à propos de l'énoncé (6) (*à votre place* donne invariablement *if I were you* dans un énoncé qui ne peut que s'interpréter comme un irréel absolu, mais la translation (irréel du passé), reposerait sur une aberration : la permutation des identités, par identification, au stade I,E). L'anglais préfère faire porter l'hypothèse sur le circonstant et rejoint alors le français :

(15a) (...) [*si j'avais été à la place de Tchang*], (...), *c'est par là que je me serais dirigé*. (*Tintin au Tibet*, p. 29)

(15b) (...) ***[if I'd been in Tchang's place], (...)*** *that's where I would have headed.*

Remarque à propos de la levée d'une ambiguïté²⁴. En (16), le français fait l'économie d'un repérage : *rien* ne prend de sens que repéré (implicitement) par rapport à la situation d'énonciation. L'anglais, en raison des critères de compatibilité que l'on vient de rappeler éprouve le besoin d'établir un repérage déictique : *nothing*, en raison de son indétermination, risquerait de donner à comprendre à tort l'incompatibilité du prédicat avec le paradigme entier des sujets possibles, y compris ceux hors de propos :

(16a) *Rien ne serait arrivé [si je n'avais pas eu la passion du jeu]. (On a marché sur la Lune, p. 45)*

(16b) *None of this would have happened [if I'd not had a passion for gambling]...*

Le lien de dépendance, préconstruit, entre les deux contenus propositionnels persiste donc au delà de l'altération (et inversement, le lien de dépendance donné dans l'énoncé de surface permet de retrouver le préconstruit lorsque celui-ci n'apparaît pas dans le contexte).

Ce lien de dépendance permet, lorsque le contexte est favorable, de construire un syllogisme sur une apodose rétrospective.

2.1.2. Apodose rétrospective avancée comme preuve : la concession et le principe d'implication

(17a) ***[Si votre ami Tchang n'était pas mort], l'expédition de secours l'aurait retrouvé. (Tintin au Tibet, p. 6)***

Le syllogisme est le suivant, dans un contexte où le locuteur cherche à convaincre le colocuteur qu'une nouvelle expédition serait peine perdue :
Prémisse 1 : (17 : si p', alors q) ; Prémisse 2 : L'expédition de secours ne l'a pas retrouvé (q') ; 3. Conclusion : Il était mort (p).

Mais le problème de traduction est ailleurs : le français « *n'était pas mort* » semble contenir une ambiguïté (irréel du présent ou décalage temporel dû au repérage par rapport au moment des événements ?). L'anglais est contraint de lever l'ambiguïté :

(17b) ***[If your friend Tchang was still alive], then the rescue party would have found him.***

24. Question étudiée dans plusieurs chapitres de *Syntaxe comparée du français et de l'anglais : Problèmes de traduction*, de J. Guillemin-Flescher. Gap : Ophrys, 1981, 1988.

L'emploi de *was* permet de signaler un décalage temporel (*was still alive at the time*) et évite l'interprétation « rupture modale » qu'entraînerait inévitablement *were* (voir énoncé 6). La glose n'est plus « admettons que p' (*non mort*), contrairement à ce qui est le cas (*mort*) », mais « s'il est vrai que p' (*non mort*) était le cas à ce moment-là (au moment de l'expédition de secours) ». L'interprétation n'est dès lors plus contrafactuelle et ne relève plus de l'irréel. Il ne peut plus s'agir que d'une concessive. C'est sans doute ce qui, en anglais, justifie le choix lexical du complémentaire linguistique (*still alive* vs. *non mort*) : l'énonciateur concède **I** au coénonciateur, et repère son énoncé par rapport à celui-ci. *If* opère toujours une commutation d'une valeur sur l'autre : p (*Tchang alive*) est momentanément concédé au coénonciateur, mais l'énonciateur défend la conviction que p' (*not alive*) est le cas et conserve pour objectif de rétablir p', *i.e.* de resituer le contenu propositionnel de p en **E**.

L'**implication** (c'est ainsi que l'on nommera la relation de dépendance entre les deux propositions d'un système hypothétique) est que la valeur concédée (p) rend hautement compatibles (*would*) le prédicat (*find him*) et le sujet (*the rescue party*) de la principale, et probable la validation de leur mise en relation. Or il s'agit d'une projection rétrospective (*have V-en*), et qui n'a pas abouti. Le raisonnement se fait par défaut de preuve : si p, alors q ; comme non-q, alors non-p.

2.1.3. Protase rétrospective mais interprétation du conditionnel comme un irréel du présent : apodose repérée par rapport au moment d'énonciation

(18a) [*Si on ne m'en avait pas fourré une sous le nez*], mille sabords! je **n'aurais pas** en ce moment un pif comme un feu rouge! (*Les Bijoux de la Castafiore*, p. 25)

(18b) [*If I hadn't had one shoved in my face*], I **shouldn't have** a nose like an overgrown strawberry!

Comme aux énoncés (14) et (16), la protase **altère** un accompli p en inversant sa polarité, c'est-à-dire **en rétablissant les données antérieures au franchissement du seuil** à partir duquel sont acquises la validation de p et de son état adjacent q. Le non-accomplis posé comme repère fictif déclenche l'inversion de la polarité de la proposition qui en découle, elle-même repérée explicitement par rapport au moment d'énonciation (*en ce moment*). Ce dernier repérage n'est pas indispensable – il est d'ailleurs supprimé en anglais – et la seule interprétation possible est celle d'un irréel du présent, négation de q, donc q', état adjacent du non-accomplis fictif (irréel du passé) p'.

Dans l'énoncé suivant, l'**altération** du préconstruit s'opère, dans la protase, par l'introduction explicite d'une notion prédicative **autre**. A la différence des énoncés (14), (16) ou (18), dans lesquels la protase pose *non-p* alors que *p* est le cas (inversion de la polarité), ici l'énonciateur pose *autre que p* :

(19a) (...), [*si ces grenades avaient été chargées au lieu de n'être qu'amorcées*], nous **ne serions plus** de ce monde... (*Les Cigares du Pharaon*, p.22)

Dans la protase de l'énoncé français, les deux prédicats (*chargées / amorcées*) coexistent : *si*, comme *if*, a toujours pour fonction d'opérer une commutation, ici de la seconde à la première et d'accorder momentanément (très exactement le temps d'opérer l'hypothèse et la projection qui en résulte) à celle introduite (rhématique : *chargées*) et à son repère (thématique : *amorcées*) un statut identique dans la relation prédicative. L'ajustement aspectuo-temporel qui s'opère à l'intérieur de la protase a le même fonctionnement en (19) qu'en (14), (16) ou (18), à ceci près que le retour fictif en deçà du seuil de validation n'est pas mis à profit pour poser à titre d'hypothèse la polarité récupérée, mais pour opérer explicitement une substitution paradigmatique. L'altération opère donc sur la lexis (les notions mises en relation) alors qu'elle opérerait aux énoncés précédents sur le noeud de la relation prédicative.

En anglais, ce qui est le cas est posé comme généralité (non repérée : \emptyset *grenades*) dans une indépendante. La protase donne ensuite sobrement un condensé des opérations décrites ci-dessus (*other* annonce l'**altération** portant sur *wise* (= *way*), altération du circonstant et non de la lexis : accent sur *without*) :

(19b) *Lucky for us they ship grenades without explosive... [Otherwise] we'd be sitting on a cloud by now, (...)*

2.1.4. Problème d'interprétation : irréel du présent, potentiel ou énoncé concessif ?

(20a) *Evidemment, [si je fouillais, moi, dans une poubelle], ce serait toute une histoire...* (*Objectif Lune*, p.15)

(21a) « [*Si vous tombiez là-dedans*], vous **seriez aussitôt broyé** par les énormes malaxeurs que vous voyez là, sous vos pieds...

— *Ce ne serait pas drôle...* » (*Tintin en Amérique*, p. 53)

(22a) (...) [*si je ne savais pas que, de nos jours, les Peaux-Rouges sont pacifiques*], je ne me **sentirais pas rassuré**... (*Tintin en Amérique*, p. 21)

La seule structure de l'énoncé, lorsque la protase est à l'imparfait, ne permet pas de se prononcer. Irréel du présent, potentiel ou concession ne sont que des

interprétations s'appuyant sur le contexte ou la situation d'énonciation. (A propos de l'irréel absolu et des opérations en jeu, voir l'analyse de l'énoncé 6)

(20a) *Evidemment, [si je fouillais, moi, dans une poubelle], ce serait toute une histoire...* (*Objectif Lune*, p.15)

(20b) *We'd never hear the end of it [if I rummaged in a dustbin!]*

En (20), l'**altération** fictive repose sur l'introduction d'un sujet autre : « si c'était moi qui... » (accent sur *I* en anglais) en relation avec un prédicat thématique par le contexte (le co-locuteur fouille : préconstruit repère de la protase). L'énoncé ne prend de sens que par son interprétation contrefactuelle (« moi, je ne fouille pas... »). Ce qui importe à l'énonciateur, c'est précisément la non validation, au moment d'énonciation, de l'occurrence construite à titre d'hypothèse. Il s'agit donc d'un **irréel du présent**.

(21a) « *[Si vous tombiez là-dedans], vous seriez aussitôt broyé par les énormes malaxeurs que vous voyez là, sous vos pieds...*

— *Ce ne serait pas drôle...* » (*Tintin en Amérique*, p. 53)

(21b) *"[If you fell in there] you'd be mashed in a trice by those enormous grinders... look, down there, below you..."*

"That'd be no joke!"

Dans l'énoncé 21, seul le circonstant *là-dedans* a une valeur thématique. Le repérage de l'hypothèse par rapport à la situation d'énonciation n'est plus pertinent et l'énonciateur ne revient pas (il n'y a pas altération) sur une voie (p ou p') pour explorer l'autre (p' ou p) : il ne peut donc s'agir d'un irréel du présent. Dans un énoncé **potentiel** de ce type, *si / if*, en opérant une commutation, ouvrirait un parcours sur les deux valeurs (p,p'), mais il s'agirait ici des **deux valeurs** (de l'**altérité**) constitutives de la modalité du **possible** (le terme de potentiel est particulièrement approprié) ; *-ais / -ed* a pour effet de sens d'atténuer, ou de rendre plus hypothétique, l'hypothèse en posant dès la protase un obstacle supplémentaire : l'opération de **dépassement fictif** d'une prédication (décrite à propos de 6).

(22a) (...) *[si je ne savais pas que, de nos jours, les Peaux-Rouges sont pacifiques], je ne me sentirais pas rassuré...* (*Tintin en Amérique*, p. 21)

(22b) (...) *[if I didn't know the Redskins are peaceful nowadays], I'd feel a lot less sure myself!*

Le fonctionnement est ici en apparence le même que celui de l'énoncé (6), dont la protase pose un irréel absolu. L'interprétation en faveur d'un irréel semble

la seule possible en raison du sémantisme du verbe introducteur (« je sais que » exclut du possible la voie envisagée – *ne pas savoir* – dans la protase). L'irréel a pour effet de sens de poser en contradiction le contenu propositionnel de la complétive et les indices situationnels.

Ne pas savoir étant exclu du possible, l'altérité l'est également : « il n'est pas possible que non-p » (non-p = *ne pas savoir*) implique, par la solidarité qui lie protase et apodose, « il n'est pas possible que non-q » (*ne pas être rassuré*), c'est-à-dire « il est nécessaire que q », validation de la relation <je-me sentir rassuré>. Or, l'énoncé ne prend de sens que pour revenir sur q et signifier q' (*ne pas être rassuré*). L'effet de sens est humoristique : on retrouve ensuite le syllogisme de (17). Le syllogisme résiste davantage parce que q' n'est pas ici un accompli, mais une donnée situationnelle patente, et parce que la solidarité qui lie les deux termes de l'implication n'offre pour issue que la remise en cause du contenu de la complétive (*les Peaux-Rouges ne sont pas pacifiques*), lui-même scellé par le verbe introducteur (« donc ce que je sais est faux ») : la glose « j'ai beau savoir que..., je ne me sens pas rassuré » confirme le statut concessif de la protase.

2.1.5. Protase rétrospective mais interprétation potentielle

(23a) *Mon Dieu, [si nous avons commis une erreur dans nos calculs!]... Ce serait épouvantable! (On a marché sur la Lune, p.1)*

L'interprétation « *valeur potentielle* » tient à ce que l'énonciateur ne peut se prononcer sur le franchissement du seuil posé dans la protase. Il ne revient donc pas sur le certain pour envisager ce qui n'est pas le cas, à la différence de (14) ou de (15), et la protase équivaut à poser « s'il était le cas que nous + accompli au moment d'énonciation » : son contenu propositionnel se situe dans l'incertain (p,p') caractéristique de l'équipossible (comme à l'énoncé 21). C'est ce repérage de l'accompli hypothétique (*avoir commis une erreur*) par rapport au moment d'énonciation qui justifie l'interprétation « potentielle », c'est-à-dire le parcours sur les deux valeurs (*avoir commis, ne pas avoir commis*) d'une part, et d'autre part l'emploi de *have V-en* dans la traduction de la protase :

(23b) [*Suppose we've made a mistake in our calculations!*] *That would be appalling!*

2.2. Protase en *V-raît* / *if* ou l'équipossibilité

(24a) [*Ils seraient à notre recherche*] que cela *ne m'étonnerait pas*. (*Coke en stock*, p. 27)

(25a) [*On aurait voulu nous éloigner du château*] qu'on n'aurait pas agi autrement... (Objectif Lune, p.2)

(26a) [*Ils auraient voulu nous flanquer dans le lac*] qu'ils ne s'y seraient pas pris autrement! (L'Affaire Tournesol, p.21)

(27a) Oui, ce bandit cherche à me renverser, [...]. [*Le jour où il serait au pouvoir*], il *livrerait* les ressources pétrolières de l'Arabie khémédite [...] et *expulserait* l'Arabex [...] (Tintin au pays de l'or noir, p.35)

Ce type de construction, d'ordinaire paratactique (*ils seraient à notre recherche, ils auraient du mal à nous trouver*), s'éloigne de la protase canonique. Sa place ici se justifie par le fonctionnement en apparence identique à celui des systèmes hypothétiques déjà rencontrés (la glose immuablement donnée pour la première proposition est « [si...] »). Ces énoncés présentent un autre intérêt : ils rendent justice à l'ordre logique de l'implication : la protase — composante rhématique et proposition repère — se situe toujours en premier. Mais surtout ils tirent parti de l'ambivalence du conditionnel français, dont l'orientation et le rôle de repère hypothétique, dans la première proposition, interdisent une traduction par *would* + *BV* :

(24b) *I wouldn't be surprised [if they're looking for us].*

Remarque. En français, l'ambivalence du conditionnel permet un fonctionnement dans les deux sens :

– l'un coïncidant avec celui de *would* (projection orientée vers l'assertion, mais nécessairement en deçà, donc E/I : contenu propositionnel probable, mais non certain), que l'on retrouve dans l'apodose ;

– l'autre, une désassertion, qui réintroduit la valeur complémentaire, situant le contenu propositionnel dans le non certain, mais en l'orientant vers l'incertain (si l'on admet le gradient : incertain <> non-certain <> certain, ou possible <> probable <> assertion) : cette réorientation, qui peut se représenter (I)E permet toutes les formes de non prise en charge, d'atténuation (forme hypocoristique, notamment, ou conditionnel journalistique – voir 3.5. et 3.6.).

L'énonciateur ne peut (ou ne veut) poser p comme certain et exploite ici la capacité du conditionnel à exprimer du fictif, à envisager une valeur sans exclure l'autre. En anglais, l'emploi de *would* + *BV* dans la protase est impossible (à moins, comme en (8) ou en (10), que *would* n'introduise le (*bon-*)*vouloir* du sujet (valeur de base) comme critère de compatibilité entre prédicat et sujet). La raison semble en être la suivante :

Le mouvement correspondant à l'emploi de *would* + *BV* est en effet, comme il a été dit, celui d'une projection s'appuyant sur des éléments internes à l'énoncé

(sujet, prédicat, circonstants repères, au premier rang desquels la protase) dont les propriétés et les relations de repérage (comme autant d'éléments de preuve, en accord avec la modalité du probable) permettent à l'énonciateur de se prononcer sur la compatibilité du sujet et du prédicat. C'est cette projection orientée vers l'assertion, et que l'on a représentée E/I orienté vers **I** (ou I/E orienté vers **E**, dans le cas de l'improbable), qui justifie l'emploi de *would* + *BV* dans une apodose. Ce sont les éléments repères sur lesquels s'appuie l'emploi de *would* qui confèrent à la relation envisagée sa « *concordance inhérente* » (voir H. Adamczewski 1982), son « *autonomie* » par rapport à l'énonciateur (voir J. Bouscaren et J. Chuquet 1987).

On pourra objecter que cette première proposition (*ils seraient à notre recherche*, à l'énoncé 24) est elle-même repérée par rapport à des indices situationnels ou contextuels (glose : « Tiens, tiens... tout porte à croire qu'ils sont à notre recherche »). En effet, et il serait possible de rendre la modalité du probable découlant de ces indices à l'aide de *will* + *BV* (voie frayée), mais il faudrait alors l'aspect *be* + *Ving* pour signaler la reprise des données préconstruites, et éventuellement un repère (un précédent, par exemple, signalé par *again*, *as usual*, etc.) sur lequel appuyer la modalité du probable : *they will be looking for us (again)*. Mais rien ne justifierait alors *ed*, car il n'y a pas rupture (ni dépassement), et la proposition ne pourrait tenir lieu de repère sans être au préalable repérée elle-même à l'intérieur de l'énoncé (tel est le cas à l'exemple (21), dans lequel la seconde apodose, « *ce ne serait pas drôle* », peut aussi bien être repérée par rapport à la protase « *si vous tombiez là-dedans* », que par rapport à la première apodose, « *vous seriez aussitôt broyé (...)* ») : le **probable est une modalité conclusive**, et non **hypothétique** (quand on emploie le terme de **projection hypothétique**, c'est pour signifier que la projection **s'appuie sur une hypothèse repère**, et non pour signifier qu'elle **constitue** une hypothèse).

La solution retenue par le traducteur (24b) pour signaler la reprise d'un préconstruit est effectivement de recourir à *be* + *Ving* :

(24a) [*Ils seraient à notre recherche*] que cela **ne m'étonnerait pas**. (*Coke en stock*, p. 27)

(24b) *I wouldn't be surprised [if they're looking for us]*.

Si l'anglais ne peut recourir à *would* + *BV* pour rendre le conditionnel de la protase, c'est précisément parce que le mouvement se fait alors, en français, en sens contraire de celui justifiant l'emploi de *would*. La protase pose un **repère** comme **possible** (situé dans l'**incertain** aux exemples 24, 25, 26 et 27). L'anglais rétablit le parcours sur les deux valeurs en introduisant *if*, ce qui lui permet de

placer sa protase repère après l'apodose (schéma appréciatif — *I wouldn't be surprised if...* — que l'on retrouvera en 2.4.4.1. et 2.4.4.2.). Le choix aspectuel de *be + Ving* et le choix temporel du présent permettent de construire ce parcours sur la reprise de toutes les données situationnelles (glose : "*if all this meant that they are looking for us*") :

If n'est bien entendu pas le seul opérateur susceptible d'ouvrir un parcours sur les deux valeurs (p,p') complémentaires, constitutives de la modalité du possible :

(25a) [*On aurait voulu nous éloigner du château*] qu'on *n'aurait pas agi autrement...* (*Objectif Lune*, p.2)

(25b) *Perhaps someone wanted to get us out of the house...*

Dans cet énoncé, *perhaps* opère ce parcours et permet l'ellipse de l'apodose (et donc du conditionnel), dont la seule fonction en français est de confirmer (« ... pas... autrement » signale qu'aucune altération ne s'impose, les deux propositions étant solidaires) que l'hypothèse est adéquate.

L'anglais peut rendre cette confirmation en rétablissant une protase canonique :

(26a) [*Ils auraient voulu nous flanquer dans le lac*] qu'ils *ne s'y seraient pas pris autrement!* (*L'Affaire Tournesol*, p.21)

(26b) [*If they'd wanted to push you into the lake*] they *couldn't have done it better.*

L'exemple suivant, (27), offre une solution très productive de traduction de la protase en *-rait* :

(27a) *Oui, ce bandit cherche à me renverser, [...]. [Le jour où il serait au pouvoir], il livrerait les ressources pétrolières de l'Arabie khémédite [...] et expulserait l'Arabex [...]* (*Tintin au pays de l'or noir*, p.35)

(27b) [*Should he come to power*] he *would lease the oil concessions in Khemédite Arabia [...] and expel Arabex [...]*

Le jour où il serait au pouvoir... pose un repère hypothétique par rapport auquel sont repérées les apodoses *il livrerait (...)* et *expulserait...* (probable enclenché par implication). Mais ce repère n'est lui-même repéré que par rapport à l'énonciateur. L'« absence de concordance préétablie entre S et P » (voir H. Adamczewski 1982), un repérage construit exclusivement par rapport à l'énonciateur (voir J. Bouscaren et J. Chuquet 1987) entraînent l'emploi de *should*.

La position initiale de *should* reconstruit la commutation de valeurs opérée ailleurs par *if* (qui n'apparaît donc pas), tandis que la focalisation sur la modalité et sur le type de repérage qu'elle implique signalent (ou rappellent) le caractère rhématique de la protase (cf. contexte : *ce bandit cherche à me renverser*, puis la protase se glose « à présent, moi énonciateur, je pose pour repère hypothétique la commutation de *non-renversé* à *renversé*, afin d'énoncer les probables qui, par implication, découlent de mon hypothèse »)

2.3. Protase construite sur une complétive au subjonctif (non assertion : suspension de validation)

(28a) *Alors ?... Il vaudrait mieux [que ton ami soit mort], car il est prisonnier du migou. (Tintin au Tibet, p.51)*

(13a) « *Admettriez-vous, leur aurait-il dit, [que nous discussions des problèmes du Golfe avec l'Irak en votre absence] ?* » (*Le Monde*)

Le subjonctif se caractérise comme un mode dépendant, et s'oppose en cela à l'indicatif. Si celui-ci est le mode de l'assertion (une valeur est posée et toute autre rejetée), le subjonctif (ré)introduit ou maintient l'altérité constitutive du domaine notionnel : il sert à envisager (viser au sens large) une valeur p sous la couleur de telle ou telle modalité, sans éliminer p'. En (28), p' est le cas (l'ami en question n'est pas mort) et p envisagé. En altérant un attestable préconstruit, l'énonciateur construit *de facto* une transition vers un repère fictif, ici contrafactuel, sur lequel s'appuie la projection hypothétique de l'apodose. L'anglais donne une protase canonique (*if* signale une commutation, *were* signale l'altération, et donc l'irréel, c'est-à-dire le contrafactuel) :

(28b) *Then it would be better [if your friend were dead], for he is a prisoner of the migou.*

(13b) *"Would you accept it [if we discussed the problems of the Gulf with Iraq but without you]?" he is said to have asked them. (The Guardian Weekly)*

A l'énoncé (29),

(29a) *Il est heureux [que la police ait pris toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du dernier des sept membres de l'expédition], car il est certain que celui-ci aurait à brève échéance partagé le sort de ses infortunés compagnons. (Les 7 boules de cristal, p.26)*

le subjonctif, imposé par la modalité appréciative de la principale, a pour effet de réintroduire la valeur complémentaire p' dans le contenu propositionnel

de la complétive. L'apodose se construit sur cette valeur. L'aspect rétrospectif (accompli) entraîne un fonctionnement identique à celui des énoncés (14) et (16). L'effet de sens (ironique, car il y aura validation de q peu après l'énoncé) est que tout danger est écarté.

En anglais, la protase est celle rencontrée en (19). L'apodose proposée oppose un potentiel à l'irréel français :

(29b) *This move is welcome. It is certain that [otherwise] he would swiftly share the fate of his colleagues.*

En français, le subjonctif signale le conflit entre la voie souhaitée (p'),

(30a) (...) *Je souhaite [qu'on ne le retrouve jamais], car on le traiterait comme une bête sauvage. (Tintin au Tibet, p. 62)*

et celle redoutée (p), qui ne peut être écartée. C'est cette valeur complémentaire qui tient lieu de repère pour l'apodose.

En anglais, le sémantisme du verbe introducteur (*hope*) ne permet pas de garantir la non validation de la complétive. La valeur p' est donc visée comme la bonne, mais la valeur p n'est pas exclue, sur laquelle s'appuie la projection hypothétique.

(30b) (...) *I hope [they never succeed in finding him]. They'd treat him like some wild animal.*

2.4. L'immense diversité des repères hypothétiques

Les quelques exemples qui suivent ne seront pas décrits dans le détail. Ils figurent ici parce qu'ils sont susceptibles de fournir des indications sur le fonctionnement de l'implication protase - apodose, et de donner un aperçu des constantes déclenchant l'emploi de *would* + BV.

2.4.1. Repère hypothétique : prédicat à l'infinitif

Élément rhématique : notion prédicative repérée par rapport à des arguments déterminés, à titre d'hypothèse de lexis (voir 20), mais l'insertion de la notion se situe ici bien avant le stade de la relation, puisque la lexis n'est pas encore constituée ; parcours de la modalité interrogative (P,P'), P' renvoyant au paradigme des procès (autres que P) prédisquant un mouvement des pièces du jeu :

(31a) *Ma dame est en danger!... Que faire ? [La protéger par mon cavalier ?]... Non, mon fou ne serait plus défendu... (Tintin au Tibet, p. 2)*

(31b) *What shall I do? [Protect her with my knight?] No, that'd leave my bishop vulnerable.*

Modalité mise en jeu dans la principale : « il n'est pas possible que p » implique « il est nécessaire que non-p » ; élément rhématique : polarité contraire réintroduite ; l'apodose est solidaire de p ; voir (29), où l'apodose est solidaire de p' :

(32a) *Excusez-moi, je ne puis [vous en dire davantage] : ma propre vie serait en danger... (Le Lotus bleu, p.8)*

(32b) *Please pardon me, I cannot [tell you more]: my own life would be in danger...*

Remise en cause d'un préconstruit hypothétique par une série de modalités appréciatives :

(33a) *[Les abandonner sur la Lune], c'est les condamner à une mort atroce... Ce serait un crime épouvantable!... (On a marché sur la Lune, p. 40)*

(33b) *[Marooning them on the Moon] will condemn them to a hideous death. It would be an atrocious crime!...*

Visée sur degré de p (*davantage* : élément rhématique) à partir d'un degré inférieur ; apodose appréciative :

(34a) *Sans doute l'administration gagnerait-elle [à en savoir davantage sur ce phénomène], (...) (Le Monde)*

(34b) *It would probably be useful for the legal authorities [to know more about this trend], (...) (The Guardian Weekly)*

2.4.2. Prédicat complément d'un adjectif ou d'un nom : p envisagé à partir de (p,p') ; q **apodose appréciative** dans tous les énoncés relevés : *heureux / prudent / judicieux / ...* :

(35a) *Rien ne serait plus faux, et sans doute plus dangereux pour l'Allemagne, la réconciliation franco-allemande, l'unification de l'Europe, que [de tirer des événements des dernières semaines la conclusion que l'histoire se répète] (...) (Le Monde)*

(35b) *Nothing would be more wrong, and doubtless more dangerous for Germany, Franco-German reconciliation and European unification than [to conclude from what has been happening in recent weeks that history is repeating itself] (...) (The Guardian Weekly)*

(36a) *Je crois qu'il serait prudent [d'appeler un médecin] ... (Les 7 boules de cristal, p. 38)*

(36b) *I think it **would be** an idea [to call in a doctor].*

(37a) *Si vous le voyez, dites lui que ces messieurs (...) ont terminé leur interview et qu'ils **seraient** heureux [de pouvoir le saluer]. (Les bijoux de la Castafiore, p.22)*

(37b) *If you see him, tell him we've finished. These gentlemen (...) have concluded their interview and **would so like** [to meet him].*

(38a) *Les dirigeants allemands **auraient** cependant tort [de minimiser la signification des attaques] (...) (Le Monde)*

(38b) *German leaders **would, however, be** wrong [to play down the signification of the attacks] (...) (The Guardian Weekly)*

Remarques : de (34) à (38), comme en (28), l'apodose, appréciative, est antéposée. L'apodose est repérée, comme dans tout système hypothétique, par rapport à la protase. Pourtant, dans la structure thématique, l'apodose appréciative joue fréquemment un rôle qui la différencie très nettement de l'apodose canonique : la focalisation ne s'opère pas toujours sur les éléments rhématiques de l'apodose (comme en 35, 38), mais très souvent sur la protase (comme en 28, 34, 36, 37). D'une part, donc, la relation d'implication maintient la protase (le terme s'emploie ici au sens large) comme repère de l'apodose, d'autre part la modalité appréciative étant, dans un système hypothétique, soit bipolaire (méliorative vs. péjorative, *gagner* vs. *perdre*), soit construite sur un gradient (schéma comparatif, énoncé 35), l'ajustement appréciatif (ajustement car il découle de l'opération de commutation) semble le thème, ou l'élément organisateur, de l'énoncé, à seule fin d'introduire le contenu rhématique de la protase ; il y a donc repérage réciproque, et la solidarité entre les deux propositions (commutation liée à commutation, ou parcours sur deux valeurs lié à parcours sur deux valeurs) permet, comme on l'a vu à propos des concessives, de réorienter l'implication.

En (33), si l'apodose, appréciative elle aussi, est postposée, c'est que le contenu de la protase, préconstruit (*Les abandonner sur la Lune / Marooning them on the Moon*), en position initiale, est le thème et le repère constitutif de l'énoncé : deuxième degré de nominalisation (mais, comme en (31) et (32), degré zéro de détermination). Le repérage se construit en apparence sur la seule relation d'implication, et pourtant la modalité appréciative de l'apodose constitue une remise en question de la protase (effet revirtualisant).

Prédicat complément d'un nom :

(39a) *Un jour (...) mon petit Abdallah (...) a émis le désir [de voir les avions de l'Arabair faire quelques loopings] (...) Rien de plus simple, n'est-ce pas ? Et cela aurait été une telle joie pour ce petit agneau!... (Coke en stock, p. 30)*

(39b) *One day (...) my little Abdullah (...) expressed a wish [to see the Arabair planes loop the loop] (...) Nothing simpler, don't you agree?... And it would have given my lambkin such pleasure!...*

2.4.4. Prédicat improbable faute de sujet compatible : deux marqueurs de parcours sur la classe des sujets. On retrouve le schéma concessif du syllogisme : concession d'un prédicat P (« si quelqu'un / l'on (Ø) cherchait à vous empoisonner » « admettons que quelqu'un cherche à vous empoisonner ») pour aboutir à P' :

(40a) *Voyons, capitaine, qui donc chercherait à vous empoisonner ?... (Tintin et les Picaros, p. 3)*

(40b) *Nonsense, Captain! Who on earth would want to poison you?*

La composante concessive, c'est-à-dire la protase (dont le prédicat reformule le contexte amont : “*Poison ???*”), peut se gloser :

"*someone* / [rupture prosodique + pause marquant l'incompatibilité] / *want to poison you !*".

La réfutation (énonçant l'improbable d'une telle relation, littéralement, faute de preuve possible) consiste à ouvrir un parcours sur la place du sujet, et à donner cette place pour vide dans une relation de compatibilité (valeur de *would*) avec le prédicat

"*Who would ()?*".

Ce qui donne pour conclusion : prédication improbable étant donné le procès envisagé et étant connues les propriétés de la cible et les données circonstancielles.

2.4.5. Syntagme prédicatif sujet de l'apodose :

(41a) *[Les pousser dans leurs derniers retranchements] aurait provoqué une crise majeure dans la Communauté, (...) Le Monde*

(41b) *[Driving them into a corner] would have triggered a serious crisis in the Community, (...) (The Guardian Weekly)*

Ces deux derniers énoncés témoignent de l'étroitesse du lien entre apodose et protase. Dans l'énoncé (41), le repère hypothétique est sujet de l'apodose. Dans l'énoncé (40), *who* tient lieu de pivot entre les deux.

Dans les énoncés proposés ici dont le repère hypothétique est, en français, un prédicat à l'infinitif, la valeur qui sert de repère à la projection opérée dans l'apodose est celle donnée dans l'énoncé de surface. Mais tel n'est pas toujours le cas.

2.4.6. Remarques sur la polarité du repère hypothétique.

L'interprétation de la polarité repère est un problème qui a déjà été abordé en 2.3 lorsque le repère hypothétique se construit sur le contenu propositionnel d'une complétive au subjonctif, celui-ci favorisant la réintroduction de la polarité complémentaire, qui devient alors repère hypothétique :

(29a) *Il est heureux [que la police ait pris toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du dernier des sept membres de l'expédition], car il est certain que celui-ci aurait à brève échéance partagé le sort de ses infortunés compagnons. (Les 7 boules de cristal, p.26)*

(29b) *This move is welcome. It is certain that [otherwise] he would swiftly share the fate of his colleagues.*

(30a) (...) *Je souhaite [qu'on ne le retrouve jamais], car on le traiterait comme une bête sauvage. (Tintin au Tibet, p. 62)*

(30b) (...) *I hope [they never succeed in finding him]. They'd treat him like some wild animal.*

Si le subjonctif est virtualisant (il réintroduit les deux valeurs constitutives du domaine notionnel), l'infinitif, quant à lui, garde toujours un lien avec le virtuel (quel que soit, en fonction du contexte, son degré de détermination, de dévirtualisation ou de nominalisation) : les deux valeurs coexistent donc dans l'un et l'autre cas.

(42a) (...) *vous avez raison de ne pas vouloir [vous embarquer dans une aventure pareille! ... (...) [à votre âge]], ce serait de la folie !... (Objectif Lune, p.54)*

(42b) (...) *you're very wise [not [to go on such a wild goose chase!... [at your age]], it would be sheer madness!*

Quelle sera alors la polarité retenue comme repère hypothétique ?

On est tenté de considérer que la pause marquée par la ponctuation (, / ; / : / ...), et parfois suivie d'une coordination (« ..., car... ») a précisément pour rôle de signaler le mouvement de bascule, (que l'anglais rend par *otherwise* en 29b). La dépendance entre l'apodose et son repère hypothétique se construit, dans ces énoncés, sur une rupture syntaxique.

Il est alors nécessaire que la relation d'implication, marquée en français par le conditionnel, soit vérifiée à partir de critères sémantiques (les propriétés associées aux notions en jeu) et de détermination (relations construites ou non entre occurrences, propriétés prédiquées).

Pour que l'énoncé hypothétique prenne un sens, la conscience de ces données est plus ou moins mise à contribution, en fonction de la structure de la

protase. En (29), la modalité appréciative porte sur une relation validée (la police a pris toutes les mesures nécessaires) :

(29a) *Il est heureux [que la police ait pris toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du dernier des sept membres de l'expédition], car il est certain que celui-ci aurait à brève échéance partagé le sort de ses infortunés compagnons.*

Il est donc nécessaire que l'hypothèse soit l'autre voie, pour que le critère de l'**altération** soit respecté (si la police n'avait pas pris toutes les mesures nécessaires). En (30), comme en (42), une voie a été distinguée comme la bonne :

(30a) (...) *Je souhaite [qu'on ne le retrouve jamais], car on le traiterait comme une bête sauvage.*

(42a) (...) *vous avez raison de [ne pas vouloir [vous embarquer dans une aventure pareille! ... (...) [à votre âge]], ce serait de la folie !...*

La projection à partir de la voie frayée, c'est-à-dire l'**absence d'altération**, entraînerait l'emploi du futur en français (*will* + *BV* en anglais, c'est-à-dire le probable sans *ed*, sans le dépassement décrit à propos de (6) (cf.1.3.1.) ; la question a été soulevée également à propos de l'énoncé (24) (cf. 2.2.) :

(6a) (...) *si j'étais à ta place, je ferais réparer cette marche au plus vite.*

(6b) *And if I were you, (...), I'd get that step fixed.*

(24a) *[Ils seraient à notre recherche] que cela ne m'étonnerait pas.*

(24b) *I wouldn't be surprised [if they're looking for us].*

Seul l'emploi du conditionnel en français, de *would* + *BV* en anglais, est à même de signaler la rupture, et de signaler que la projection s'opère, aux énoncés 29, 30 ou 42, à partir de l'autre voie, celle correspondant à une altération.

2.4.6. Critères caractéristiques et problème de terminologie

Les critères retenus pour caractéristiques du fonctionnement exploré ici sont :

1. Dans la protase, le principe de **commutation**, qui **altère** un **préconstruit** (l'**altération** — commutation de *p* à *p'*, *i.e.* « autre que *p* » ou « non *p* », ou inversement de *p'* à *p* — étant constitutive de l'**irréel**), ou pose l'**altérité** (l'**altérité** — *p,p'* — étant constitutive du **potentiel**).

2. Le **repérage** de l'apodose par rapport à la protase (ou repère hypothétique) dans une **relation d'implication**. Le marqueur *ed* de *would*,

comme *ais*, signale que la projection est **dépendante de la rupture et du dépassement opérés à titre d'hypothèse**.

Problème de terminologie. Peut-on encore parler de protase à propos d'un prédicat ou d'une complétive au subjonctif, et *a fortiori* à propos d'un circonstant ou d'un syntagme nominal ? Si l'on considère qu'il doit s'agir d'une proposition finie sur le plan syntaxique, seules les complétives pourraient répondre à la définition. Si l'on considère que la proposition doit explicitement poser une hypothèse, même les complétives sont à exclure.

Mais une **relation prédicative** (c'est-à-dire une **lexis** orientée, organisée autour d'un terme de départ) fonctionne comme toute notion (lexicale ou grammaticale) avant d'accéder au statut de relation énonciative. A l'inverse, tout élément d'une relation énonciative, d'une relation prédicative ou d'une lexis est susceptible de répondre aux critères peu à peu dégagés ici. On a vu qu'à l'intérieur d'une protase canonique, le critère d'altération (ou d'altérité) peut porter aussi bien sur un seul élément que sur plusieurs, sur les notions mises en relation comme sur la relation entre celles-ci. Dans tous les cas rencontrés, il existe soit un préconstruit, soit un élément thématique repère, ce qui revient au même. Les critères retenus permettent de considérer que tout élément distingué à titre de repère hypothétique répond à la définition de la protase, dans la mesure où il est susceptible d'enclencher, par implication, le développement d'une apodose.

L'altération (l'altérité dans le cas du potentiel) peut donc porter aussi bien sur l'une quelconque des **notions constitutives d'une lexis** (y compris d'une lexis en voie de constitution), que sur la **polarité d'une relation (préconstruite)**.

Il a plusieurs fois été question de **compatibilité entre sujet, prédicat et circonstants**. Voici quelques exemples de circonstants hypothétiques.

2.5. Circonstants hypothétiques

La protase peut n'être constituée que d'un circonstant. Il y a alors superposition de deux repérages :

2.5.1. Repère spatial :

(43a) [*Chez nous, sur terre*], *le frottement de l'air l'aurait portée au rouge et elle aurait éclaté avant d'arriver au sol, (...)* (*On a marché sur la Lune*, p. 27)

(43b) [*Back at home, on the Earth*], *the friction of the atmosphere would have made it white hot. So it would have disintegrated before reaching the ground, (...)*

2.5.2. Repère temporel :

(44a) *Pourquoi l'administration américaine a-t-elle choisi de donner un tel retentissement à une affaire qui, [en d'autres temps], eût simplement valu à l'Etat juif une discrète et amicale remontrance ? (Le Monde)*

(44b) *Why did the American administration choose to make such a stir about an incident which, [in other days], would have earned Israel only a quiet and friendly slap on the wrist ? (The Guardian Weekly)*

2.5.3. Repère point de vue :

(45a) *Quatre jours après la fin des émeutes qui ont ravagé le pays, les rues de Kinshasa sembleraient presque, [vues de loin], avoir retrouvé leur visage habituel. (Le Monde)*

(45b) *Four days after the end of the rioting that has devastated the country, Kinshasa's streets, [seen from afar], would appear to have almost reverted to their usual appearance. (The Guardian Weekly)*

2.5.4. Sans + syntagme nominal

L'étymologie de *sans* (*sine*, en latin) ouvre un microcosme de structures hypothétiques :

(46a) *[Sans elle [= l'armée fédérale]], la Croatie baignerait dans le sang. (Le Monde)*

Without (dont les morphèmes posent de manière transparente un repérage en E à partir de I) ne contient pas de morphème signalant l'hypothèse, mais le critère d'altérité ou d'altération est nécessairement respecté car la négation est présupposante. Le problème ici est celui de l'aspect. En (46), il y a un préconstruit situationnel, q' (la Croatie ne baignait pas dans le sang au moment d'énonciation), sur lequel l'altération introduite par le repère fictif (*sans elle*) permet de revenir. La trace du préconstruit (altéré puisqu'il s'agit d'un irréel) ne peut apparaître que dans l'apodose, puisque dans la protase n'apparaît que la trace de l'altération. C'est ce qui justifie l'aspect *be* + *Ving* (solution déjà rencontrée aux énoncés 19 et 24) :

(46b) *[Without it], Croatia would today be wallowing in blood. (The Guardian Weekly)*

Le repérage opéré par *sans* a donc ceci de particulier qu'il pose pour repère fictif la suppression d'un repère.

(47a) *Dire que, [sans la méprise des Dupondt], nous aurions eu la guerre!... (Tintin au pays de l'or noir, p.62)*

L'anglais dispose d'une autre structure, extrêmement fréquente (que le français traduit en général par « n'eût été... »), rétablissant une protase canonique (et ici un fonctionnement semblable à celui décrit à l'énoncé 18), dont l'aspect rétrospectif permet de remonter, en amont, à l'embranchement précédant la validation du repère, *for* n'ayant pour valeur (dérivée de son étymologie) que l'essence même du repérage (on peut y déceler ici, superposée au repérage essentiel, une nuance de cause, elle aussi dérivée de l'étymologie, la cause se plaçant *devant* la conséquence). Le choix aspectuel, dans l'apodose, est le même qu'à l'énoncé précédent :

(47b) [*If it hadn't been for the Thompsons*], *we'd be at war*.

L'énoncé suivant (48) présente un autre intérêt : l'ellipse de toute trace de protase en anglais. Seule l'apodose permet alors, à partir de la valeur reconnue de *would +BV* et des constantes qui déterminent son emploi, de reconstruire sans ambiguïté aucune l'altération qui la fonde.

(48a) *Merci mon ami... [Sans vous] nous aurions été trempés.* (*L'Affaire Tournesol*, p.2)

(48b) *Thank you, Nestor. [] We'd have been absolutely soaked.*

2.5.5. La hiérarchie des repères internes²⁵ :

(49a) *Ils irriguent le pays de films qui, [sans eux], n'atteindraient jamais ces publics, (...)* (*Le Monde*)

Le changement de repère constitutif s'opère en français à partir du pronom relatif, en anglais à la faveur d'une modalité intersubjective. Le nouveau repère (thème) en français désigne un inanimé, en anglais un référent animé, repère des trois procès qui suivent. Le français insère dans son apodose, en incise, un circonstant repère qui brouille le repérage qui vient d'être opéré. L'anglais signale sobrement l'altération (commutateur *otherwise*) constitutive de l'irréel, sans rattacher celle-ci à tel ou tel repère :

(49b) *They allow film-goers all over Europe to see films they would never [otherwise] get a chance to see.*

L'anglais dispose d'un autre commutateur, *or*, qui permet à la fois de signaler l'altération – donc de poser une protase – et d'opérer un changement de thème repère dans l'apodose tout en évitant le retour sur un repère antérieur, en

25. Le problème effleuré ici est exposé en détail par J. Guillemin-Flescher (op. cit., 1981, 1988), ch. 7 («Hypothèse et assertion», section III, «Le Point de vue»), p. 250 et suivantes.

instaurant une coordination qui donne à l'apodose un statut indépendant sur le plan syntaxique :

(50a) (...) *nous avons eu tout juste le temps de le jeter loin de nous, [sans quoi] il aurait fait explosion dans nos mains!...* (*Le Sceptre d'Ottokar*, p. 12)

(50b) (...) *we just had time to throw it away, [or] it would have blown up in our faces!*

2.5.6. *Circonstant irréal absolu*, déjà rencontré en (6), et en (15) :

(6a) (...) [*si j'étais à ta place*], *je ferais réparer cette marche au plus vite.*

(15a) (...) [*si j'avais été à la place de Tchang*], (...), *c'est par là que je me serais dirigé.*

(51a) *D'accord... Mais, [à votre place], j'userais d'une autre méthode!* (*Les Bijoux de la Castafiore*, p. 46)

La protase de l'énoncé 51 pose pour repère fictif la substitution d'un sujet à un autre, comme en 20 (*Evidemment, [si je fouillais, moi, dans une poubelle], ce serait toute une histoire...*). Un accent fort sur *I* (sujet de l'apodose) permettrait en anglais de faire l'économie de la protase en *if*. On retrouverait alors un schéma identique à celui de 41 (*[Les pousser dans leurs derniers retranchements] aurait provoqué une crise majeure dans la Communauté, [...]*).

(51b) *Certainly. But [if I were you], I'd try some other method.*

2.6. Syntagme nominal hypothétique

2.6.1. *SN complément de nom* (voir 39) :

(52a) *Vous ne vous rendez pas compte des difficultés et des dangers d'[une telle expédition] ! Non seulement vous risqueriez votre vie, mais vous la risqueriez de façon absolument inutile.* (*Tintin au Tibet*, p. 10)

Double statut de l'occurrence extraite : d'abord représentative d'une classe constituée (occurrence type) dans la première proposition, elle devient repère des apodoses, et donc occurrence hypothétique.

(52b) *You have no conception of the difficulty and the danger [such an expedition] involves. Not only would you be risking your lives, but the risk would be quite futile.*

2.6.2. SN complément essentiel (C1) + repère spatial hypothétiques

(53a) *Tas de maladroits!... Vous rateriez [un éléphant à trois mètres dans un corridor]!* (Vol 714 pour Sydney, p.19)

(53b) *Bungling fools! You'd miss [an elephant at five yards]!*

2.6.3. SN complément essentiel (bénéficiaire / détrimentaire), C2 en français / C1 en anglais :

(54a) (...) *n'avez pas peur : il ne ferait pas de mal à [une mouche].* (Les Bijoux de la Castafiore, p.10)

(54b) (...) *don't be afraid; he wouldn't hurt [a fly].*

2.6.4. SN indépendant (référence extralinguistique, déictique ou contextuelle)

Élément rhématique : pose d'un repère constitutif hypothétique, SN appelé à devenir thème de l'apodose (syntagme prépositionnel en anglais : repérage circonstanciel comparable à celui de *for* (énoncé 47) :

(55a) *Domage qu'il s'en aille : [la Castafiore et lui], ça aurait fait des étincelles !...* (Les Bijoux de la Castafiore, p.6)

(55b) *Pity he's going: the fur would really fly [with Castafiore here]...*

Remise en cause d'une notion (repère contextuel) :

(56a) *[Des mines ?]... Que me chantez-vous là ? Nous aurions sauté !* (L'Affaire Tournesol, p. 59)

(56b) *[Mines?].... What are you jabbering about? We would have blown up!*

Référence déictique, puis complément de nom hypothétique :

(57a) *[Ce lierre ?]... Non, il ne supporterait pas le poids d'un homme... D'un enfant, peut-être ?... Mais, [même alors], il y aurait des traces d'escalade...* (Les Bijoux de la Castafiore, p. 16)

(57b) *[The ivy?] No, it would never support a man's weight... A child, maybe? But [then] there'd be traces of the climb.*

Extralinguistique (en français) et déictique en anglais :

(58a) [Le locuteur, sur le point de lancer une grenade (préconstruit p), se reprend ; le geste suspendu représenté par l'image construit le passage de p à p' ; le discours construit l'apodose à partir de p, devenu *de facto* irréel du passé] :

Quelle gaffe j'allais faire!... Le patron qui veut Carreidas et le docteur vivants!... Eh bien, il m'aurait félicité, le boss!... (Vol 714 pour Sydney, p.40)

(58b) [A la différence du discours en français, qui se situe un peu au-delà de l'image et garantit p' par l'aspect rétrospectif en donnant p comme irréel du passé, la traduction en anglais se situe au plus près de l'image, et offre un débat dans lequel l'apodose se construit également à partir de p, mais l'aspect est prospectif et l'interprétation potentielle (*j'allais* devient *am V-ing* ; le déictique *this* pose une référence encore valide)] :

I'm crazy! What am I doing? The boss said he wanted Carreidas and the doctor alive! ... He'd have my hide for this...

2.6.5. Repère hypothétique (potentiel) : quantification d'un syntagme nominal

(59a) — *C'est que... je vais peut-être courir de grands dangers...*

— *Eh bien, [à nous deux], nous serions plus forts...* (*Le Lotus bleu*, p. 43)

(59b) *"It's just... I may be running into great danger..."*

"But [two of us] would be far stronger..."

2.6.7. SN sujet de l'apodose (voir aussi exemples 40, 41, 57)

(60a) *J'ai encore examiné la façade : [même un singe] aurait laissé des traces d'escalade. Or je n'en vois aucune.* (*Les Bijoux de la Castafiore*, p.50)

(60b) *I've had another look at the wall: [even a monkey climbing] would have left some trace, but there wasn't a sign.*

Paradigme des sujets balayé par une opération de parcours + repère hypothétique :

(61a) *[N'importe qui [à ma place]] aurait agi de la même manière...* (*Vol 714 pour Sydney*, p. 2)

(61b) *[Anyone [in my position]] would have done the same.*

Analogue au précédent (*on* générique = *n'importe qui à ma place*), l'énoncé (62) offre une possibilité de traduction de « *on dirait* » (voir 3.5.3.) :

(62a) *Hé ! mon vieux, vous devriez être radio-reporter ! On dirait que c'est vécu !...* (*L'Affaire Tournesol*, p.32)

(62b) *You should be a radio-commentator! Anyone'd think it was real! Ha! ha!*

Le parcours sur la classe des sujets peut s'interpréter de deux manières différentes :

— comme une protase (le repère introduisant l'altération (*à ma place*) est explicite en 61).

— comme la constitution d'une classe de relations prévisibles, probables. Comportement prévisible déterminé par les circonstants en 61, interprétation

caractéristique déterminée par le référent de *c' / it* en 62. Les éléments déjà validés — circonstants en 61, dont la reprise est davantage perceptible en anglais par l'emploi de *in my position*, qu'en français (*à ma place* s'interprète plutôt comme signalant la substitution des sujets); *c'* et *it* en (62), c'est-à-dire le perceptible, ou l'objet de perception – tiennent nécessairement lieu de repères.

2.7. Protase implicite

Protase contextuelle implicite :

(63a) *Il était surtout difficile de savoir si toutes les pages du manuscrit **auraient été utilisées**. (Le Monde)*

Il serait nécessaire ici de citer tout l'article dont est extrait ce fragment. *Si / whether* ouvre un parcours sur (p,p') en introduisant une interrogative indirecte. Si l'on soustrait le segment introducteur pour supprimer le décalage (à titre de manipulation) et repérer l'énoncé par rapport au moment d'énonciation, on obtient : « toutes les pages du manuscrit auraient-elles été utilisées ? », et le conditionnel est maintenu. C'est ici que le reste de l'article serait nécessaire, car c'est lui qui fournit la protase (implicite) : le journaliste se demande quelle aurait été la décision de Pasolini si l'ouvrage en question avait été publié avant sa mort (schéma de l'irréel du passé). La protase implicite fournit le repère justifiant l'emploi de *would* :

(63b) *It was particularly difficult to establish whether Pasolini **would have included** in the final version all the pages of the manuscript he had already written. (The Guardian Weekly)*

Ellipse de protase en français. Protase rétablie en anglais :

(64a) (...) *M. Jean-Guy de Chalvron nous assurait encore : « Nous ne détenons pas ce fichier, je suis formel. Ce **serait** fort intéressant mais ce n'est pas le cas. » (Le Monde)*

Le problème ici n'est pas exactement le même qu'à l'énoncé (48). Le français signale en aval (« ... *mais ce n'est pas le cas* ») qu'il y a eu protase zéro (= *si tel était le cas*), en réintroduisant à la suite de l'apodose la valeur repère (prétendue, car il s'agit d'une dissimulation) par rapport à laquelle est repérée l'altération (ellipse ici) constitutive de la protase (ellipse également).

(64b) (...) *Jean-Guy de Chalvron told me flatly: "We don't have these records, I'm categorical. It **would be** very interesting if we did, but the fact is we don't." (The Guardian Weekly)*

3. Dans les énoncés qui suivent, le conditionnel français n'est plus rendu par *would* +BV, soit qu'il s'agisse d'un fonctionnement différent du conditionnel, comme en offrent les exemples (24), (25), (26) ou (27) (voir 2.2.), dans lesquels on a vu que les critères permettant l'emploi de *would* n'étaient plus réunis, soit qu'il s'agisse d'un choix délibéré du traducteur. Pour commencer, une brève section sera consacrée au choix du traducteur.

3.1. Dans l'apodose : *will* / *shall* + BV et l'exploitation du potentiel

— Passage de la prédiction en *will*+V à *would*+V (deux degrés de potentiel) :

(65a) – *Qu'arriverait-il, croyez-vous, [si nous continuions à nous approcher de la Lune, la pointe de notre fusée dirigée vers notre satellite] ?...*

— *Nous finirions par arriver, je suppose ?...*

— (...) *nous irions nous écraser sur le sol lunaire et il ne resterait plus rien de nous!...* (*On a marché sur la Lune*, p. 16)

(65b) "*What do you think will happen [if we go on heading for the Moon, with our rocket pointing directly at it] ?*"

"*We shall end up by arriving, I suppose.*"

"(...) *we would crash on the Moon, and that would be the end of us all...*"

Le dépassement signalé par *-ais* / *ed*, indispensable dans le cas de l'irréel, ambigu dans le cas du potentiel, a déjà été mentionné (voir 1.3.1.), ainsi que son absence (voir 2.1.5. et 2.2.).

L'anglais, en (65), s'appuyant sur la distinction entre les deux types de potentiel, non seulement élimine toute ambiguïté, mais construit une nuance qui peut échapper dans l'énoncé en français. Les deux premières répliques ("*What will happen [if... ?*" / "donnent pour probable ce qui découle d'une situation posée, à titre d'hypothèse, mais qui coïncide avec le préconstruit situationnel : il n'y a pas d'altération repère, mais altérité caractéristique du potentiel (une voie envisagée, sans que l'autre soit exclue), signalée par *if*. Une glose partielle donnerait : « poussons jusqu'au bout (jusqu'aux conclusions probables) les données présentes ». En anglais, *-ing* signale le préconstruit²⁶.

26. Dans la protase, seul est retenu le préconstruit notionnel (préconstruit rendu par la nominalisation *heading*) ; *go on* est rhématique, c'est donc sur *go on* / *not go on* que porte *if* et le développement, dans l'apodose, s'appuie sur la valeur posée, dans la protase, comme repère hypothétique : *go on*.

L'apodose de la dernière réplique, en revanche est repérée par rapport à un dépassement (en rupture). On n'a pas trouvé d'autre explication, pour l'instant, que de dire que le dépassement associé au repère contribuait à le rendre plus hypothétique. Introduire dans l'énoncé le marqueur *ed* du dépassement revient en effet à ajouter la **trace** d'un repère obstacle qui se gloserait : « à supposer dépassée la validation posée à titre d'hypothèse, la voie envisagée ouvrirait tel probable », ou encore « en l'absence d'altération ». Si l'on admet que

1. l'altérité est constitutive du potentiel,
2. l'altération est constitutive de l'irréel,

les marqueurs *-ais / ed* semblent introduire ici, dans un schéma potentiel (1), la prise en compte d'une altération (2) possible (1) mais envisagée de manière négative (« à supposer l'absence d'altération »). Le schéma potentiel constitue un cadre dans lequel tous les éléments rhématiques (et l'absence d'altération) entrent dans le parcours associé à la modalité du possible.

On constate que le français (65a) pose d'emblée la prise en compte du dépassement, et donne à entendre « à supposer l'absence d'altération », ce qui revient à présupposer l'altération.

La traduction des deux exemples suivants prend en compte un préconstruit inaltérable. C'est celui-ci qui semble favoriser l'emploi du présent dans la protase et de *will* dans l'apodose :

(66a) [*Si le mien portait le même nom*], *ce serait vraiment drôle...* (*Le Secret de La Licorne*, p.6)

(66b) [*If mine has the same name*], *that'U really be funny...*

(67a) (...) [*Si votre Roi venait à perdre son sceptre*], *il serait obligé de renoncer au trône. Est-ce exact ?* (*Le Sceptre d'Ottokar*, p.25)

(67b) (...) [*If your King loses his sceptre*] *he will be forced to abdicate. Is that true ?...*

Dans le premier exemple, il s'agit d'un modèle réduit de navire, qui possède déjà un nom, dans le second exemple, la protase pose pour repère une loi écrite de la Constitution d'un pays imaginaire. Les seuls éléments rhématiques de la protase (qui deviennent donc repères hypothétiques) sont respectivement *le même*, et la valeur référentielle spécifique de *votre Roi*.

A l'énoncé (66), le seul élément rhématique (*le même / the same*) est également repère à l'intérieur du syntagme nominal (*le même nom / the same name*). Il faudrait en anglais poser *name* comme terme de départ et donner un

De la projection hypothétique à l'atténuation : conditionnel français vs. *Would* + BV 157
statut prédicatif à *the same* pour que soit justifié le dépassement hypothétique (*ed*) :

(66b') *If **the name** was the same, that'd really **be** funny...*

Dans l'énoncé 67, l'anglais semble tenir compte de la loi générique non repérée ("*When the King loses his sceptre he is forced to abdicate*") qui fournit, à l'énoncé (67), après ajustement énonciatif : "*If your King loses his sceptre he is forced to abdicate. Is that true?*"

Dans ces deux énoncés l'apport rhématique introduit dans la protase constitue du spécifique potentiel, qui n'altère en rien la matrice générique repère. Mais le respect d'un préconstruit ne se limite pas aux seuls énoncés génériques : on en retrouvera le même principe dans la traduction du conditionnel journalistique (voir 3.6.). C'est également ce principe qui, ailleurs, justifie ce que l'on appelle « remontée de la négation ». A l'intérieur de ce préconstruit générique, l'anglais ne trouve pas pertinent d'introduire l'obstacle du dépassement (*ed*) : l'élément envisagé relève du possible, et rien ne justifie la prise en compte d'une altération ni d'une absence d'altération éventuelle. On pourrait même ajouter que la traduction anglaise se contente de rétablir la neutralité, et que c'est plutôt le français qui se démarque.

En revanche, en éliminant l'obstacle du dépassement aux trois énoncés suivants, l'anglais met l'accent sur le *possible* (effets de sens : pression accrue sur le co-locuteur ou commination), absence d'entrave à l'énoncé (68), absence d'entrave qui accentue la menace en (69) et ajoute à la torture en (70) :

(68a) (...) [*si vous consentiez à me le rendre*], je vous **tiendrais** quitte de la petite somme que vous me devez encore... (*Le Lotus bleu*, p.43)

(68b) [**If** you agree to grant it], then in return I'll **forget** all about that trifling sum of money you owe me...

(69a) *Personne ne vous a vu entrer ; personne ne vous **verrait** jamais sortir, [*si tel était mon bon plaisir*] ...* (*Le Lotus bleu*, p. 23)

(69b) (...) *no one saw you arrive, and no one **will** ever **see** you leave, [*if that's what I decide*].*

(70a) *Evidemment, il ne vous **serait** pas facile [**de marcher en traînant cela derrière vous**] ! Ha! ha! ha!... Mais il ne s'agit pas de marcher, ha! ha! ha!...* (*Tintin en Amérique*, p.59)

(70b) *Of course, it **won't be** all that easy [**to walk dragging this behind you**], but then... ha! ha! ha!... you **won't need** to walk ...*

3.2. Les problèmes de repérage : limites de la projection hypothétique dans l'apodose

(71a) *Au lieu de faire des vœux tu **ferais mieux** de regarder devant toi ! (L'Etoile mystérieuse, p.1)*

(71b) *[If I were you], I'd **stop** wishing and **look** where I was going.*

Le problème, à l'exemple 71, se situe dans la percontative "*where I was going*" (interrogative indirecte + intégrative ?), complément cible du procès *look*, qui traduit *devant toi*. La modalité du probable, repérée par rapport à la protase *if I were you*, porte sur les deux relations <I - stop> et <I - look>. L'altération constitutive de la protase enclenche par implication la probabilité de ces deux relations. En revanche leurs cibles respectives, *wishing* et la percontative, ne sont pas posées comme probables mais comme préconstruites (*V-ing* et *be + Ving* signalent leur statut) : éléments stables de l'apodose, elles ne constituent nullement des projections : **l'emploi de *would* est donc exclu dans la percontative.**

La trace de l'irréel (*ed*) se retrouve néanmoins dans la percontative.

La même constatation peut se faire à propos de tous les énoncés dans lesquels l'argument cible du procès de l'apodose est une proposition :

(72a) « *[Si le sida était l'équivalent de la peste], on **pourrait dire** que les pays **auraient** raison de mettre en place des barrières sanitaires à leurs frontières.* » (Le Monde)

(72b) "*[If Aids were the same thing as the plague], it **could be argued** that countries **were** right to erect health barriers at their borders.*" (The Guardian Weekly)

Dans ce dernier énoncé, il ne serait possible de remplacer *were* par *would be* que si une seconde projection hypothétique pouvait s'appuyer sur le syntagme prédicatif complément de *right* (ce syntagme – *to erect health barriers* – tiendrait alors lieu de protase, et la relation <countries– *be right*> serait apodose appréciative).

Or, comme ce syntagme est validé (*countries [do] erect health barriers*), il ne peut fournir de repère fictif (absence d'altération), et comme le propos du discours est de remettre en cause le bien-fondé de cette validation, le fonctionnement du conditionnel de la complétive se fait dans le sens de la désassertion, selon le principe déjà décrit (voir remarque à propos de l'énoncé 24, 2.2.). Autrement dit, l'énonciateur réintroduit le **non certain** dans une **relation validée**, à la faveur d'une **modalité appréciative** (*right / wrong*). Il y a sans

doute analogie de construction avec l'énoncé 35 (*Rien ne serait plus faux, et sans doute plus dangereux pour l'Allemagne, la réconciliation franco-allemande, l'unification de l'Europe, que [de tirer des événements des dernières semaines la conclusion que l'histoire se répète]*), mais néanmoins orientation inverse du conditionnel : la modalité appréciative, en (35), s'appuyait sur une **protase** (repère fictif) et en constituait la projection, alors qu'ici elle porte sur un élément validé, et ne peut plus que s'opposer à l'assertion (« ont raison »). L'orientation du conditionnel est ainsi celle d'un repli sur le non certain. Cette orientation, qui peut se représenter (I)E (repérage par rapport à l'Intérieur du domaine notionnel mis entre parenthèses par l'énonciateur), est, rappelons-le, contraire à l'orientation de *would + BV*.

Quant à la valeur de *ed*, elle ne saurait être temporelle : le repère fictif posé dans la protase en *si* vaut pour l'ensemble de l'énoncé, jusque dans ses ramifications complétives ; le contenu de la **complétive**, comme il a été dit, est **validé** au moment d'énonciation, à l'exception du prédicat appréciatif (il faudrait, comme il a été dit, poser celui-ci comme fictif – ce qui n'est plus possible : *countries [do] erect health barriers* – pour éventuellement construire un repère ayant fonctionnement de protase (altération constitutive) en vue d'un développement **ultérieur** (*would be right if...*), susceptible à son tour de donner lieu à une projection).

Le problème rencontré ici se retrouve dans toute subordonnée.

3.3. Le problème de repérage lié aux relatives : propriétés fictives (chimériques) ou probables

Les relatives déterminatives ont pour point commun l'attribution d'une propriété **repère** à un terme (repéré) qu'elles contribuent ainsi à déterminer. Les relatives non déterminatives, en revanche, ne tiennent pas lieu de repère. Le critère de distinction essentiel sera le suivant²⁷ :

3.3.1. — ou bien le repère (la déterminative) est fictif, c'est-à-dire que la relative pose pour repère une propriété **chimérique** (fictive). En voici deux exemples, qui montrent :

27. La distinction entre relative déterminative et relative non déterminative n'est pas toujours possible.

— d'une part que la **déterminative** opère une **qualification** (l'anglais, ici, ne rend pas cette qualification par une relative) :

(73a) (...) *comme une princesse de tragédie à qui **pèseraient** ces vains ornements*
 (...) (Du côté de chez Swann, p.143)

(73b) (...) *like a princess in a tragedy **oppressed** by the weight of these vain*
ornaments (...) (p.158)

— et d'autre part que cette qualification constitue un repère :

(74a) (...) *j'étais gêné, comme par une indécatesse qu'il **aurait commise**, (...)*
 (Du côté de chez Swann, p.77)

(74b) (...) *I was embarrassed, as though at some indelicacy **on his part**, (...)*
 (p.83)

Mais elle n'est pas repérée, et ne constitue donc pas une projection. Comme le conditionnel ne correspond pas à une projection, il sera rendu par un *preterit*, ou par un *past perfect*, plus fréquent car il permet de superposer des repérages de nature différente, signalant le dépassement fictif tenant lieu de repère, ou par un présent (ou un *present perfect*) s'il n'y a pas lieu de signaler ce dépassement (A l'exemple 76, le présent en anglais pose une propriété générique ; le mouvement de désassertion est davantage perceptible en français grâce au conditionnel ; en 77, la propriété est repérée par identification par rapport au moment d'énonciation) :

(75a) *Avec des scrupules de lettré, Manganelli (...) définissait sa poésie (...), ne lui accordant que « des armatures fictives, des mythologies sardanapalesques, une éroticité digne d'un latin lover qui **aurait lu** les classiques ». (Le Monde)*

(75b) *Manganelli first defined D'Annunzio's poetry (...), granting him only "fictitious structures, Sardanapalian mythologies, and eroticism worthy of a Latin lover who **had read** the classics". (The Guardian Weekly)*

(76a) (...) *ils s'imaginent que la vie qu'ils mènent n'est pas celle qui leur **aurait convenu** (...)* (Du côté de chez Swann, p.66)

(76b) (...) *they imagine that the life they are obliged to lead is not that for which they **are really fitted** (...)* (p.72)

(77a) *Se pourrait-il que les Etats-Unis disposent de renseignements (...), qu'ils **ne répercuteraient pas** à la défense israélienne ? (Le Monde)*

(77b) *Could it be that the United States has information (...) which it **is not passing on** to Israeli defences?*

L'exemple suivant (78) présente également une comparaison chimérique, réorientée en anglais par l'introduction du *present perfect* (propriété construite sur un accompli, construit culturel partagé par énonciateur et coénonciateur) :

(78a) (...) *dans un autre [vitrail] une montagne de neige rose, au pied de laquelle se livrait un combat, semblait avoir givré à même la verrière qu'elle boursoufflait de son trouble grésil, comme une vitre à laquelle il **serait resté** des flocons, mais des flocons éclairés par quelque aurore (...)* (Du côté de chez Swann, p.59)

(78b) *In another, a mountain of pink snow, at whose foot a battle was being fought, seemed to have frozen against the very glass itself, which it swelled and distorted with its cloudy sleet, like a window to which snowflakes **have drifted** and **clung**, illumined by the light of dawn (...)* (p.64)

3.3.2. — *ou bien cette propriété est elle-même projection* :

(79a) *Et je venais vous demander si vous ne connaissez pas un sherpa qui **consentirait** à partir avec nous à sa recherche.* (Tintin au Tibet, p.1)

(79b) *Do you know of a sherpa who'd **agree** to go with us to search for Tchang?*

Elle est repérée par rapport à un repère origine en rupture ou en décalage, au même titre que la proposition dont elle est l'extension. Le conditionnel correspond alors à une projection repérée, et se rend par *would* + BV. On pourrait objecter à propos de l'exemple précédent que l'emploi de *would* n'est dû qu'à une contamination sémantique, le procès *agree* prédisquant le *bon vouloir*.

(80a) (...) *je savais exactement (...) l'ombre que faisait le store du magasin où maman **entrerait** (...) faire l'emplette de quelque mouchoir que lui **ferait** monter (...) le patron (...)* (Du côté de chez Swann, p. 64)

(80b) (...) *and I **would know** exactly what was the colour of the sunlight upon the Square, I could feel the heat and dust of the market, the shade thrown by the awning of the shop into which Mamma **would** perhaps **go** (...) to purchase a handkerchief or something which the draper (...) **would order** to be shown to her (...)* (p.69)

Would know (qui ne traduit pas un conditionnel) et son relais *could feel* (relais qui n'apparaît qu'en anglais) constituent une caractérisation, c'est-à-dire une classe de relations prévisibles, projetées à partir de (ou enclenchées par) la validation d'un circonstant repère. Cette classe de relations prévisibles (et repérées) constitue à son tour une classe de repères à partir desquels s'opèrent les projections correspondant au contenu des relatives (il s'agit sans doute d'une simplification, car on peut toujours se demander si c'est effectivement la classe repérée de relations (*I would know, I could feel*) ou leur circonstant repère qui

tient lieu de repère (enclencheur) pour ce qui suit : c'est logiquement ce dernier (le circonstant repère enclencheur), pour la bonne raison que la succession des repérages remonte à la principale (aux deux principales en anglais), et établit une dépendance interne, rattachant la validation de toutes les ramifications de l'énoncé à la validation du circonstant enclencheur). Par ailleurs, si l'on a parlé de contamination sémantique possible à propos de l'exemple précédent, il ne fait aucun doute qu'il s'agit là d'un soupçon déplacé, car *would* pose toujours pour critère de relation la compatibilité des éléments mis en relation. (Pour poser comme relateur le critère d'incompatibilité, et manifester son intervention réparatrice, l'énonciateur aurait recours à *should*, comme dans l'exemple (27), section 2.2).

La différence entre les deux fonctionnements signalés ici peut se résumer ainsi : Dans le premier cas (propriété chimérique, ou fictive), la déterminative est repère et le critère du probable n'est pas pertinent ; dans le second (projection), la relative (non déterminative) est repérée et son contenu relève de la modalité du probable. L'exemple suivant offre en séquence les deux fonctionnements opposés du conditionnel :

(81a) (...) *l'ingéniosité du premier romancier consista à comprendre que dans l'appareil de nos émotions, l'image étant le seul élément essentiel, la simplification qui **consisterait** à supprimer purement et simplement les personnages réels **serait** un perfectionnement décisif.* (Du côté de chez Swann, p.84)

(81b) (...) *and the ingenuity of the first novelist lay in his understanding that, as the image was the one essential element in the complicated structure of our emotions, so that simplification of it which **consisted** in the suppression pure and simple, of "real" people **would be** a decided improvement.* (p.91)

L'énoncé suivant semble opposer un contre-exemple aux propos tenus dans cette partie. *Comme*, ici, n'introduit pas une comparaison chimérique, mais une subordonnée de cause (*since*). En revanche, la propriété posée dans la déterminative est chimérique (fictive).

(82a) *Et comme le rêve d'une femme qui m'**aurait aimé** était toujours présent à mes pensées, ces étés-là ce rêve fut imprégné de la fraîcheur des eaux courantes ; (...)* (Du côté de chez Swann, p.85)

(82b) *And since there was always lurking in my mind the dream of a woman who **would enrich** me with her love, that dream in those two summers was quickened with the fresh coolness of running water ; (...)* (p.92)

Or, le choix du traducteur ne correspond en rien aux solutions données plus haut. Qui plus est, il introduit la forme *would* + *BV*, que l'on s'est efforcé de

réfuser. Mais un *preterit* ou un *past perfect* aurait été source d'ambiguïté, ne permettant pas à lui seul de percevoir s'il s'agit d'une propriété validée ou chimérique (fictive), alors que le français ne présente ici aucune ambiguïté (désassertion caractéristique). (A l'exemple précédent (81a), en revanche, le français aurait tout aussi bien pu poser *consistait* que *consisterait*, sans pour autant énoncer de contresens). En (82b), la seule opposition *that* / *who* n'aurait pas suffi à faire basculer la propriété du validé au fictif.

Would have Ven aurait inévitablement entraîné l'interprétation *irréel du passé*, projection à partir d'un repère protase. Or, le conditionnel français a bel et bien un fonctionnement en sens inverse (désassertif, virtualisant). Le traducteur, en optant pour une projection (à contresens du français, donc), *would enrich*, en appuyant sur *dream* le contenu d'une anticipation, garantit néanmoins le statut d'occurrence non validée de *a woman*.

Le choix ici n'en est pas un, tant il rebondit de contrainte en contrainte. La traduction ne fait que sauver l'essentiel sans recourir à une lexicalisation (*some imaginary woman*, par exemple) lourdement explicite.

La distinction est la même à propos des subordonnées temporelles.

3.4. Les subordonnées temporelles : repère interne ou projection

La distinction sera encore la suivante.

3.4.1. Lorsque la subordonnée temporelle aura fonction de **repère**, qu'il s'agisse d'une conjonctive ou d'une relative, le conditionnel ne pourra se traduire par *would* + BV.

(12a) *Comme chaque soir, dès qu'il serait avec Odette, (...), il cesserait de pouvoir penser à elle, (...)* (Du côté de chez Swann, p. 225)

(12b) *As on every other evening, once he was in Odette's company, (...), he would cease to be able even to think of her, (...)* (p.250)

(83a) (...) *on nous recommandait de faire bien attention, quand ce serait Combray, de ne pas laisser passer la station, d'être prêts d'avance car le train repartait au bout de deux minutes (...)* (Du côté de chez Swann, p.113)

(83b) (...) *we were warned to take special care when we got to Combray not to miss the station, to be ready before the train stopped, since it would start again in two minutes (...)* (p.124)

Les propositions subordonnées temporelles « *dès qu'il serait...* », « *quand ce serait...* » constituent des repères internes, sur lesquels sont susceptibles de s'appuyer des projections. Or, pour que l'emploi de *would* + *BV* soit possible à l'intérieur de ces propositions, il faudrait que leur contenu soit repéré et non repère.

3.4.2. En revanche, lorsqu'il s'agira d'une **projection** (donc repérée), que la subordonnée soit interrogative indirecte ou relative, *would* + *BV* rendra cette projection :

(84a) *Ma seule consolation, quand je montais me coucher, était que maman viendrait m'embrasser quand je serais dans mon lit. Mais ce bonsoir dura si peu de temps, elle redescendait si vite, que le moment où je l'entendais monter (...) annonçait celui qui allait suivre, où elle m'aurait quitté, où elle serait redescendue. (...) Quelquefois (...) je voulais la rappeler, (...) mais je savais qu'aussitôt elle aurait son visage fâché, (...) (Du côté de chez Swann, p. 13)*

(84b) *My sole consolation when I went upstairs for the night was that Mamma would come in and kiss me when I was in bed. But this good night lasted for so short a time, she went down again so soon, that the moment in which I heard her climb (...) heralded the moment which was bound to follow it, when she would have left me and gone downstairs again. (...) Sometimes (...) I longed to call her back, (...), but I knew that then she would at once look displeased, (...) (p.13)*

Ce dernier énoncé offre en séquence cinq conditionnels :

- le premier est repéré et donc rendu par *would* + *BV* (*viendrait* / *would come in*),
- le second entre dans une conjonctive repère, et *would* + *BV* est donc impossible (*serais* / *was*),
- le troisième et le quatrième se trouvent l'un et l'autre dans des relatives non déterminatives, c'est-à-dire repérées et non repères (le repère déterminatif est *qui allait suivre* / *which was bound to follow it*), et sont donc rendus par *would* + *BV* (*aurait quitté* ; *serait redescendue* / *would have left* ; *and gone*) ;
- quant au cinquième, qui entre dans une complétive (projection à partir du segment introducteur), il est doublement repéré et se rend donc par *would* + *BV* (*aurait* / *would look*).

Le critère à retenir en anglais est donc celui du repérage interne : forme repère ou repérée, alors que ce critère n'est pas pertinent en français.

3.5. L'atténuation

L'orientation du conditionnel se fait systématiquement dans le sens (I)E, c'est à dire à contre-sens de celle de *would* + BV.

3.5.1. L'interprétation d'une situation

Le problème a été décrit à propos des énoncés 24, 25, 26 (2.2.) : l'énonciateur ne fait qu'interpréter et ne peut (ou ne veut) affirmer. Le traducteur devra se prononcer (*would* + BV étant exclu) soit en faveur de l'affirmation, soit en introduisant une modalité conclusive, soit encore en faisant porter une opération de parcours sur l'interprétation énoncée. Les solutions proposées pourront être :

— Une modalité épistémique :

(85a) *Ce serait donc l'essence qui...* (*Tintin au pays de l'or noir*, p.3)

(85b) *The petrol... it must have been...* (*must* conclusif)

— Une affirmation portant sur une situation antérieure

(86a) *Ainsi, il a fallu le déchirer pour le sortir de là ?... Mais alors, c'est la statue qui se serait posée sur lui !* (*Vol 714 pour Sydney*, p.48)

(86b) *So... you had to rip the brim to pull it free?... That means the statue was standing on it...*

Lorsque l'affirmation est trop forte, elle peut être modulée (ici, par une modalité appréciative, *that's odd*) :

(87a) *C'est donc ce photographe qui aurait fait le coup...* (*Les Bijoux de la Castafiore*, p.36)

(87b) *So the photographer did it... That's odd ...*

Une modalité interrogative, en ouvrant un parcours sur (p,p'), suffit pour mettre une affirmation en question, et opère une re-virtualisation au même titre que le conditionnel de désaffirmation. La modalité interrogative portera ainsi sur :

— Une relation repérée par identification avec le moment d'énonciation :

(88a) *Ah ça ! où donc est-il passé ? Serait-il dans l'arbre ?* (*Les Cigares du Pharaon*, p. 53)

(88b) *Hey, where can he have gone? Is he hiding in the tree?*

— Un accompli repéré par différenciation :

(89a) *Ce n'est p-p-pas possible, voyons!... Est-ce que j'aurais déjà trop bu ?...* (*On a marché sur la Lune*, p.5)

(89b) *That's impossible!... **Have I drunk** too much already?*

— Une situation antérieure coupée de la situation d'énonciation :

(90a) ***Aurait-il compris** ? (Les Cigares du Pharaon, p.35)*

(90b) ***Did he understand?***

Would + *BV* est donc systématiquement exclu, sauf lorsque le critère relateur est le (*bon*) *vouloir* du sujet ou lorsqu'une protase peut se reconstruire :

(91a) *C'est curieux : j'**aurais juré** que c'était Djakarta. (Vol 714 pour Sydney, p.1)*

(91b) *How very strange. I'**d have sworn** it was Djakarta.*

(92a) *Mais... est-ce que... n'y **aurait-il pas moyen** [de...] (Tintin en Amérique, p.15)*

(92b) ***Wouldn't it be a good idea** [if...]?*

L'énoncé 92 s'interprète plutôt comme une suggestion, mais il s'apparente aux précédents et aux suivants, par l'atténuation opérée par le conditionnel.

3.5.2. Relation énonciateur-coénonciateur : forme hypocoristique

Ces formes sont très proches de celles qui viennent d'être signalées, au point qu'il est parfois difficile de démêler quelle part revient à l'interprétation et quelle part à la relation énonciateur – co-énonciateur :

(93a) *Ne **serait-ce pas ce que vous cherchez**, par hasard ? (Tintin et les Picaros, p.46)*

(93b) ***Is this what you're looking for**, by any chance?*

Les solutions trouvées par le traducteur seront donc les mêmes. Bien qu'il soit plus difficile de rencontrer des modaux épistémiques, la modalité épistémique est mise à contribution (*by any chance*), ainsi que la modalité interrogative, ou encore l'assertion :

(94a) (...) *n'**auriez-vous pas remarqué** un homme, coiffé d'une casquette et portant un volumineux paquet sous le bras ? (Tintin en Amérique, p.49)*

(94b) (...) ***have you by any chance seen** a man in a cloth cap, with a large parcel under his arm ?*

(95a) *Espèce de trafiquant de chair humaine ! tu **mériterais** que je te fasse pendre à la grande vergue du mât d'artimon !... (Coke en stock, p. 48)*

(95b) *You trafficker in human flesh! you **deserve** to be strung up on the mizzen yardarm!...*

Le marqueur *eah* vient souvent se combiner au conditionnel pour signaler l'ajustement énonciatif, et peut-être également pour manifester l'orientation (I)E de la modalisation :

(96a) *Heu... Moi, ça **m'aurait donné** soif, la poussière de charbon. Vous pas ? (L'Affaire Tournesol, p. 25)*

(96b) *Er... That coal dust **made** me dreadfully thirsty... What about you?*

Cette orientation du conditionnel étant plutôt rhétorique (désassertion stratégique en vue de l'assertion, mise entre parenthèses de (I) et orientation vers E en vue de revenir à I), l'atténuation peut être purement argumentative :

(97a) *Ce **serait plutôt** à vous de vous excuser, malotru ! (L'Affaire Tournesol, p. 19)*

(97b) *You clumsy oaf, **are you suggesting** it was my fault?*

ou encore mise au service de l'hyperbole :

(98a) ***On dirait** vraiment qu'il n'y a que des moustiques dans ce pays (...) (Le Temple du Soleil, p.35)*

(98b) *This thundering country – **it's entirely populated** by man-eating mosquitoes!*

3.5.3. Le rôle du repère point de vue : on dirait

Cette section se rattache aux deux précédentes car le segment *on dirait*, introducteur ou en incise, constitue une atténuation, d'une part, et accompagne toujours une interprétation orientée dans le sens de la désassertion (I)E :

Les solutions rencontrées sont les mêmes que dans les sections précédentes :

— Modalité épistémique :

(99a) *Mes yeux... **on dirait...on dirait...** qu'ils vont sortir... de leurs orbites... (On a marché sur la Lune, p.21)*

(99b) *My eyes ... I... **I'm sure...** they'll pop... out of their sockets...*

— Modalité interrogative :

(100a) *Tout le monde ?... Tiens ! **on dirait** qu'il manque quelqu'un... (Vol 714 pour Sydney, p.13)*

(100b) *Everybody? ... Just a minute... **Isn't** someone **missing**?*

— Assertion :

(101a) (Aparté) *Non, ça se calme, dirait-on...* (*Les Bijoux de la Castafiore*, p. 5)

(101b) *No, it's passed over.*

— Détour par E puis retour à I :

(102a) *Mais je n'ai pas la berlue... On dirait que... Mais oui, c'est Milou !...*
(*Tintin au pays de l'or noir*, p. 52)

(102b) *Hello, what's that ?... It can't be... Why yes, it's Snowy!*

L'emploi de *on dirait* pose fréquemment un problème (décrit par J. Guillemin-Flescher, 1981), le problème du repère point de vue : le terme de départ des énoncés français est le siège de perception ou d'interprétation, ce qui justifie le conditionnel de désassertion du segment introducteur *on dirait*.

En anglais, en revanche, le repère autour duquel s'organise l'énoncé est aussi souvent que possible l'élément perceptible :

(103a) *On dirait qu'ils ont peur...* (*Le Temple du Soleil*, p.18)

(103b) *But they seem to be afraid...*

L'identification partielle prédiquée à partir de l'origine perceptible (thème et terme de départ en anglais) délimite également le champ de perception de l'observateur (perception visuelle, auditive, olfactive) :

(104a) *Ça va mal, dirait-on...* (*Objectif Lune*, p. 11)

(104b) *This looks serious...*

(105a) *Ma parole ! On dirait un bruit de moteur...* (*L'Etoile mystérieuse*, p.46)

(105b) *Hello ! That sounds like an engine to me...*

A l'identification partielle s'ajoute l'approximation qualitative (opérateurs de repérage : *as if, as though, like*)

(106a) *Quelle drôle d'odeur !... On dirait...* (*Le Lotus bleu*, p. 59)

(106b) *What a funny smell!... It's like...*

En revanche, lorsque *feel* prédique la perception (et bien entendu lorsque le procès *think* prédique l'interprétation), l'énoncé tend à s'organiser autour du siège de la perception, vraisemblablement parce que le sémantisme de *feel* est alors une résultante, qui le place en concurrence avec *think*, et non plus avec *sound, look* ou *smell* (*feel* appartient ainsi à deux paradigmes différents) :

(107a) *Mais quoi !... Qu'est-ce qui m'arrive ?... On dirait qu'une voix me parle, à l'intérieur de moi-même...* (*Vol 714 pour Sydney*, p.38)

(107b) *W-What's the m-matter... I feel... I feel as if someone's speaking right inside my head...*

(108a) *Dis donc, tu as entendu ?... Non ?... On dirait qu'il y a quelqu'un de ce côté qui crie notre nom ! (Tintin au pays de l'or noir, p.32)*

(108b) *I say, did you hear anything?... No?... I thought I heard someone over there, calling our name.*

On pourrait objecter que ces deux exemples ont en anglais pour repère le siège de perception parce que le subjectif prime sur l'objectif. C'est sans doute le cas ici, parce que dans l'un et l'autre énoncés l'énonciateur interprète des données qui ne sont accessibles à nul autre observateur. Mais tel n'est pas nécessairement le cas :

(109a) (...) *il exprimait toute une philosophie nouvelle pour moi par de merveilleuses images dont on aurait dit que c'était elles qui avaient éveillé ce chant de harpe (...)* (Du côté de chez Swann, p.93)

(109b) (...) *he would express a whole system of philosophy, new to me, by the use of marvellous images that one felt must be the inspiration for the harp-song (...)* (p.101)

(énoncé dans lequel on retrouve toutes les apparences de la caractérisation chimérique au moyen d'une relative repère.) Si *on* est une contrainte en français, *one* n'en est pas une en anglais. S'agit-il alors simplement d'instancier la place de sujet, hors valeur référentielle, à seule fin d'assurer un statut construit au prédicat ? *Dirait* associe la lexicalisation de l'acte d'énonciation (*dire*) et l'approximation (épistémique) par rapport à l'assertion (*-rait*).

De même la traduction de l'énoncé suivant (110), pose pour terme de départ le siège de l'interprétation (comme à l'énoncé 62, section 2.6.7 : *anyone would think*), mais la valeur référentielle en est générique (glose : « n'importe quel sujet autre (altérité constitutive du potentiel, ou peut-être plus exactement altération prise en compte dans le parcours associé au possible) que moi énonciateur aboutirait à la même prédication que moi énonciateur »). Dans les deux cas, *on* est corollaire du conditionnel : l'orientation désassertive signale que l'énonciateur ne prend pas (ou choisit de ne pas être seul à prendre) en charge l'interprétation. Il s'agirait alors d'induire une relation énonciateur-coénonciateur :

(110a) *On se croirait vraiment dans une forêt des Alpes.* (Tintin au Tibet, p.22)

(110b) *You'd think we were in an Alpine forest.*

Conclusion

Le discours indirect a été délibérément écarté dès l'énoncé (9) (1.5.), car il pose des problèmes identiques à ceux des systèmes hypothétiques, et diverge du français dans les cas de repérage interne (abordés ci-dessus à propos des relatives, des conjonctives et des percontatives). Le problème du repérage peut se résumer ainsi :

— *would* + *BV* correspond au conditionnel de projection, orienté vers l'assertion (vers I, c'est-à-dire **E/I** ou (E)**I**), conclusif et repéré.

— *would* + *BV* devient impossible lorsque le conditionnel opère dans l'autre sens, repère et non repéré, désassertif ou non conclusif, orienté vers E, orientation qui pourrait se représenter **IE** ou (**I**)E. (un vecteur constituerait sans doute une représentation plus adéquate)

3.6. Les traces d'une source énonciatrice rapportée. Le conditionnel journalistique (ou conditionnel de désassertion)

La difficulté essentielle pour le traducteur est donc de trouver s'il existe un point d'appui interne (dans l'énoncé) pour la projection, repère fictif et relation d'implication dans le cas des systèmes hypothétiques, ou projection à partir des coordonnées d'une situation d'énonciation rapportée, ou les deux. Le discours indirect libre présente pour difficulté de ne pas offrir de segment introducteur.

Soit celui-ci a été posé en amont, et il convient d'en retrouver trace dans sa mémoire, soit le sème /*introduceur*/ est explicite, comme dans l'énoncé suivant (*instructions / orders*), et la relation avec la source se reconstruit malgré la rupture syntaxique :

(111a) (...) *ils m'ont donné de nouvelles instructions... Une de leurs caisses en provenance d'Iéna serait truquée et abriterait un journaliste. (On a marché sur la Lune, p.46)*

(111b) (...) *they gave me fresh orders... One of the crates coming from Oberköchen would be faked, and would conceal a journalist.*

Soit encore il y a ellipse, que le responsable du style indirect est libre de pallier par des indices plus ou moins discrets (ici, la ponctuation) :

(112a) *J'étais désespéré : plus personne désormais ne me retrouverait ! (Tintin au Tibet, p.59)*

(112b) *I was utterly dejected: no one would find me.*

Mais l'orientation est bien ici vers l'assertion, et il s'agit d'un conditionnel repéré (si discrètement que ce soit) par rapport à une source rapportée dont le statut n'est pas remis en cause.

La source primaire est en effet susceptible d'être remise en cause de plusieurs manières. L'une de celles-ci est le recours au conditionnel dit journalistique. S'il se nomme ainsi, c'est parce que le journaliste est souvent énonciateur-rapporteur, mais sans avoir eu nécessairement accès direct au discours qu'il rapporte (il rapporte alors des propos de seconde main, de source souvent inconnue, non identifiée, ou douteuse). Le conditionnel servira alors à orienter l'énoncé vers l'incertain, et à signaler l'absence de source précise, c'est-à-dire :

— soit l'absence de repère origine du discours rapporté :

(113a) *Après deux tentatives faites auprès de la Libye et du Yémen, le célèbre Carlos **aurait rejoint** Bagdad alors qu'une des figures de la fraction armée rouge japonaise **aurait**, pour sa part, **été conduite** à Belgrade. (Le Monde)*

On écartera d'emblée l'idée qu'il puisse s'agir de récit et non de discours rapporté, pour la bonne raison qu'il ne s'agit pas de fiction, bien entendu, et que si l'énonciateur donnait pour attesté le contenu de l'énoncé, il n'aurait pas recours au conditionnel de désassertion. Celui-ci signale donc que le discours rapporté est flottant (non repéré) et que son contenu n'est pas assertable.

— soit l'absence de repère intermédiaire :

(114a) *Le leader des mineurs **aurait expliqué** que les députés allaient « démissionner » le président. (Le Monde)*

L'énonciateur - rapporteur fait ici mention d'une source rapportée (*le leader des mineurs*), mais il signale, par l'emploi du conditionnel de désassertion dans le segment introducteur, qu'il ne peut attester (le procès introducteur serait alors : **a expliqué**) de l'**acte d'énonciation rapporté**, ce qui implique un acte d'**énonciation relais** (un rapporteur intermédiaire), lui-même passé sous silence.

— Mais l'énonciateur secondaire pourra aussi, tout en posant pour repère la **source énonciatrice rapportée**, déloger de **I** le contenu énonciatif rapporté et repéré et mettre en doute une assertion en la réorientant vers E :

(115a) *Ce fut d'abord le survol de l'Irak, vendredi dernier, par quatre appareils militaires israéliens, des F-15, qui, selon la plainte déposée par Bagdad, mardi 8 octobre aux Nations Unies, **seraient entrés** dans l'espace aérien irakien via le Liban et la Syrie, puis **repartis** en direction de l'Arabie Saoudite après avoir passé trente minutes au-dessus du territoire irakien. (Le Monde)*

Ici, l'énonciateur ne donne nullement à entendre qu'il n'a pas eu accès à l'acte d'énonciation rapporté. Il ne fournit aucune trace non plus d'une énonciation intermédiaire. Il prend pour repère l'assertion de l'énoncé rapporté (donné pour attesté), et met en doute le bien-fondé de cette assertion en la réorientant vers E.

Dans les trois cas (**défaut de source première, défaut de source intermédiaire, remise en cause d'une assertion**), le traducteur sera amené :

— soit à réintroduire la trace de la source énonciatrice rapportée, en la mentionnant tout simplement lorsque celle-ci est connue ;

— soit à signaler l'existence d'un acte d'énonciation intermédiaire, à défaut de pouvoir en fournir les coordonnées ;

— soit encore à signaler qu'il se désolidarise du contenu de l'assertion.

Il est également contraint de se prononcer sur le choix d'une modalité, le modal *would* étant bien entendu exclu en raison de l'orientation désassertive (re-virtualisante) du conditionnel français.

Les solutions trouvées par le traducteur ont été respectivement les suivantes :

— L'accompli de l'énoncé (113) est repéré par rapport à l'énonciation principale (localisation *have V-en* au présent). La trace d'une source énonciatrice antérieure est donnée par transposition (ce terme ne désigne qu'un procédé stylistique : les marqueurs du conditionnel sont lexicalisés) : *reportedly* signale simplement la retransmission d'un contenu référentiel, et ne donne aucune indication sur la source elle-même (si l'on s'en tient au sémantisme de *reportedly*, il n'est pas exclu — mais il n'est pas nécessaire — qu'il y ait eu un énonciateur relais), ni sur la structuration de l'énoncé dont le contenu référentiel est rapporté :

(113a) *Après deux tentatives faites auprès de la Libye et du Yémen, le célèbre Carlos aurait rejoint Bagdad alors qu'une des figures de la fraction armée rouge japonaise aurait, pour sa part, été conduite à Belgrade. (Le Monde)*

(113b) *After two unsuccessful attempts to find asylum in Libya and Yemen, the celebrated Carlos has reportedly fallen back on Baghdad, while one of the Japanese Red Army figures has been sent on to Belgrade. (The Guardian Weekly)*

On peut s'interroger sur le statut du syntagme prépositionnel (*après deux tentatives...*) : est-il attesté, ou bien rapporté lui aussi ? L'anglais n'est à cet égard pas plus explicite : quelle est la portée de *reportedly* ?

— Dans l'énoncé (114),

(114a) *Le leader des mineurs aurait expliqué que les députés allaient « démissionner » le président. (Le Monde)*

(114b) *The miners' leader is said to have told them that the deputies were going to force Iliescu to step down. (The Guardian Weekly)*

(13a) « *Admettriez-vous, leur **aurait-il dit**, que nous discutons des problèmes du Golfe avec l'Irak en votre absence ?* » (Le Monde)

(13b) "*Would you accept it if we discussed the problems of the Gulf with Iraq but without you ?*" *he is said to have asked* them. (The Guardian Weekly)

la source énonciatrice rapportée est mentionnée, mais l'acte d'énonciation lui-même est posé comme **non-certain** par l'emploi du conditionnel. On en induit une étape d'énonciation intermédiaire. La trace de celle-ci sera explicitée en anglais. La **diathèse passive** (modulation stylistique) permet à l'origine énonciatrice rapportée (*the miners' leader*) d'être à la fois **cible** dans le premier segment, et de rester **terme de départ** en position d'occuper la place d'argument source dans la relation visée (*to have told...*). L'avantage d'une telle construction est donc considérable, et c'est sans doute ce qui l'a rendue viable, et même très productive, en dépit du rétablissement (diathétique) qu'elle comporte : non seulement la diathèse passive signale l'étape d'**énonciation relais** (tout en permettant de faire l'économie d'un argument source dans le premier segment), mais elle resitue le terme de départ (*the miners' leader*) en amont de la validation de sa relation avec le segment introducteur (le second dans l'énoncé de surface, mais le premier dans la chronologie), *to have told*.

La structuration en surface reflète ainsi l'ordre, à rebours de la chronologie, dans lequel l'énonciateur (rapporteur) a eu accès au contenu de l'énoncé, en donnant d'abord la trace d'une énonciation intermédiaire. Quant à l'opérateur *to*, il permet paradoxalement, en signalant la **dévirtualisation** correspondant au premier degré de mise en relation, de re-virtualiser la relation (en énonçant celle-ci comme en attente de validation) entre le terme de départ (*the miners' leader*) et le **second** prédicat déclaratif (*have told them*). Seul le **premier** (*is said*) est ainsi asserté. On peut donc dire que *to* semble contribuer également, ici, à rendre dans la traduction le conditionnel de désassertion.

— Dans l'énoncé (115),

(115a) *Ce fut d'abord le survol de l'Irak, vendredi dernier, par quatre appareils militaires israéliens, des F-15, qui, selon la plainte déposée par Bagdad, mardi 8 octobre aux Nations Unies, **seraient entrés** dans l'espace aérien irakien via le Liban et la Syrie, puis **repartis** en direction de l'Arabie Saoudite après avoir passé trente minutes au-dessus du territoire irakien.* (Le Monde)

(115b) *First, it was the flight of four Israeli F-15 fighter-bombers over Iraqi territory which, **according to** the complaint filed by Baghdad with the United Nations on October 8, **entered** Iraqi airspace from Lebanon on October 4, then **flew** towards Saudi Arabia after having spent 30 minutes over Iraq.* (The Guardian Weekly)

il n'y a ni origine énonciatrice rapportée douteuse, ni source intermédiaire incertaine, mais remise en cause d'une assertion repérée.

L'énonciateur signale par l'emploi du conditionnel de désassertion qu'il se désolidarise du contenu énonciatif (de la valeur référentielle de l'énoncé rapporté, jugé non assertable) qu'il rapporte. Le traducteur aura donc recours à un repérage de mise en doute. *According to* est en ce sens beaucoup moins ambigu que *selon*. La préposition française n'exclut pas la mise en doute (*si l'on en croit...*), mais un repérage neutre non plus (*conformément à...*), alors que la locution prépositive anglaise tend à marquer exclusivement la rupture de repérage, rupture par laquelle l'énonciateur associe à une source *autre* la responsabilité d'un contenu énonciatif.

Celui-ci peut ainsi, en anglais, (et doit) rester assertion, l'énonciateur ayant manifesté que l'assertion n'est pas de son ressort.

4. CONCLUSION GÉNÉRALE

La plupart des linguistes considèrent maintenant qu'il n'y a pas lieu de dissocier *conditionnel* et *futur* l'un de l'autre. Soit tous deux constituent un mode à part, soit l'un et l'autre appartiennent à l'*indicatif*. L'étymologie, retracée par E. Benveniste, met en évidence une parenté indéniable avec l'indicatif, mode de l'**assertion** : on retiendra que la forme périphrastique (*infinitif + habere*), apparue au III^e siècle, et qui devait supplanter le futur latin classique quatre siècles plus tard, s'emploie d'abord dans des **subordonnées**, essentiellement **relatives**, l'infinitif étant un **passif**, et *habere* à l'**imparfait**. Une glose approximative donnerait :

« **qui** (relatif) **possédait** pour destin (propriété attestée) **d'être fait** (passif) tel (prédicat) ».

Le conditionnel réunit tous les marqueurs de la forme d'origine (*-R- avoir -ais*) :

-R- signalant le virtuel (notion en attente de détermination) ;

avoir signalant une opération de localisation (d'un destin et non d'une obligation : *avoir pour destin de* et non *avoir à*. Cette forme correspondait donc à *was to* et non à *had to*) ;

-ais signalant initialement le décalage (chronologique) par rapport aux coordonnées de l'énonciation, puis, plus tard, la rupture. L'emploi d'origine est l'assertion d'une propriété *virtuelle* (infinitif) au moment auquel elle est rattachée (*imparfait*), mais nécessairement validée entre ce moment (passé) et le moment d'énonciation.

Cette forme périphrastique d'origine opposait donc au futur d'intention (le futur classique), un futur de **prédestination**, idéalement (ou virginalement) indépendant de toute intervention modalisante. La propriété énoncée au moyen de cette forme relevait de la modalité du **certain**.

De ce futur de **prédestination** vient notre futur de **prédiction**, qui conserve le morphème **-R-** du virtuel, et par lequel l'énonciateur se porte garant de la validation à venir : modalité du **certain**, mais certain **virtuel** (le repérage de l'assertion tend, dans les emplois du futur français, à reposer **sur l'énonciateur**).

Au conditionnel, *-ais* marque soit un décalage (discours rapporté), soit une rupture (repère fictif). On constate que la distinction entre les deux n'est pas pertinente dans la traduction du conditionnel en anglais. Dans l'un et l'autre cas l'énonciateur n'est plus garant de la validation, soit parce qu'il repère l'énoncé rapporté par rapport à un énonciateur autre (distanciation accrue), soit parce que la projection est liée à la validation d'un repère fictif (protase d'un système hypothétique). (Le discours rapporté donne lieu à des cas particuliers, notamment lorsque énonciateur primaire et énonciateur secondaire sont confondus (au discours indirect), ou lorsque la distinction cesse d'être pertinente (monologue au discours indirect libre).)

Le problème de traduction vient de l'analogie que l'on est tenté d'établir entre conditionnel et *would +BV*, cette forme convenant pour rendre le conditionnel d'une complétive (dans un discours rapporté) comme celui d'une apodose (dans un système hypothétique). L'étude menée ici s'est donc fixé pour objectif de distinguer les cas où *would +BV* est possible de ceux où cette forme est exclue.

Remarques à propos de *would +BV* :

1. La **base verbale**, à laquelle correspond le **parcours** sur les deux valeurs constitutives du domaine (E,I) associé à la **notion**, rend la notion verbale et le morphème **-R-** (du futur comme du conditionnel).

2. **-ed** signale la **rupture** (ou le décalage), et peut avoir la même valeur modale que le marqueur de l'imparfait. La valeur aspectuelle suspensive de l'imparfait pourra être soit neutralisée, soit rendue par *be + ing*.

3. Le marqueur de modalité étant également **relateur** en anglais, l'anglais sera extrêmement sensible au **critère modal** retenu comme relateur (*would*, mais également *will, must, might, could, can*, ou encore l'**assertion**).

4. Le critère fondamental associé à *would* (comme à *will*) est celui de la **compatibilité** entre sujet, prédicat et circonstants. L'énonciateur intervient pour **prononcer** cette compatibilité, mais celle-ci ne repose pas sur son intervention (à la différence de *should / shall*). Sur ce critère se construit la modalité du

probable, dont le propos est l'assertabilité, mais qui se situe bien entendu **en deçà** de l'assertion. Les cas extrêmes – mais qui ne traduisent pas nécessairement un conditionnel – sont le *bon vouloir* du sujet, et la caractérisation (qui revient à la prédication d'une propriété) construite à partir d'une classe d'occurrences repérées (tels circonstants, tel sujet, tel prédicat). Dans tous les cas, le repérage est **interne**, et repose sur le sujet énonciateur **lorsque** celui-ci est aussi sujet de l'énoncé (valeur radicale).

Les constantes dégagées de toutes les propositions comportant *would + BV* sont :

1. qu'il s'agit d'une forme **repérée** (prédictibilité) ;
2. que sa dépendance par rapport à l'énonciateur est réduite au minimum (tendance **thématique** plutôt que rhématique : le repérage est **interne** à l'énoncé, qu'il s'agisse du bon vouloir du sujet, d'une propriété caractéristique ou énoncée par projection (relative), d'un énoncé déjà repéré par rapport à un énonciateur rapporté, ou d'une apodose) ;
3. que cette forme est **conclusive** : l'**orientation**, à partir de repères autres que l'énonciateur, se fait **vers l'assertion** (modalité du probable). Cette orientation peut se représenter (E)I ou E/I.

Toutes les remarques qui précèdent trouvent vérification dans l'étude des **systèmes hypothétiques**. Le fonctionnement en est le suivant :

1. Un repère fictif, la **protase**, tenant lieu d'**hypothèse**.
2. Une relation d'**implication** entre protase et apodose.
3. Une proposition repérée, l'**apodose**, tenant lieu de **conclusion**.

Il convient de distinguer entre **hypothèse** et **condition** : l'**hypothèse fondée et entraîne une projection** (donc l'emploi de *would + BV*), à partir du **lien d'implication** entre protase et apodose, alors que la condition, par sa validation, permet de conclure par une assertion.

(116a) (...) *ce qui, si la date officielle correspond à la réalité, signifierait que M. Eltsine a signé ce texte avant de sortir prendre un petit bain de foule sur la Place Rouge (...)* (Le Monde)

La proposition au conditionnel, à l'énoncé (116), n'est pas liée à la conjonctive en *si* par une relation d'implication. La conjonctive en *si* pose une **condition** (« s'il est vrai que... »), non une **hypothèse** (proposition posée comme fondement, sur laquelle se construit une projection). A l'énoncé 116, la proposition dans laquelle entre le conditionnel est une **intégrative** (*ce qui...*), et il s'agit donc ici d'un **conditionnel d'interprétation** (de l'énoncé en amont),

contraire au fonctionnement de *would + BV*, qui est rendu impossible par l'absence d'implication.

Pour traduire le conditionnel, l'anglais peut recourir à *may* (possible), *must* (probable), tous deux modaux d'interprétation, ou encore à l'assertion, si la condition est jugée suffisante. L'anglais englobe dans la proposition en *if* le référent du relatif intégratif (*ce qui*), ainsi que le contenu de la condition en *si*. Dès lors la condition ne peut qu'être suffisante, et ouvre la voie à l'assertion.

(116b) **If** this is in fact what happened, then it **means** that Yeltsin signed the decree before going out for a brief walkabout among the crowds on Red Square (...) (*The Guardian Weekly*)

Les systèmes hypothétiques :

L'étude de l'opposition *irréel / potentiel* dans des énoncés à protase canonique en *si* confirme que :

1. L'**altération** est constitutive de l'irréel.
2. L'**altérité** est constitutive du potentiel.

L'irréel :

1. **Dans la protase**, *si* signale et opère une commutation entre **deux valeurs** : de ces deux valeurs, celle introduite par *si* est **repérée** par rapport au préconstruit de l'autre. L'altération (repérée) peut porter :

- sur l'un quelconque des éléments constitutifs de la lexis (notions) ;
- sur la détermination d'un de ces éléments ;
- sur un ou plusieurs circonstants ;
- sur la polarité de la relation prédicative préconstruite.

La valeur fictive (notion, détermination, circonstants ou polarité) et **repérée** introduite dans la protase devient **repère** de l'apodose.

2. Le repérage de l'**apodose** est double : il se fait par rapport au préconstruit (ce qui est validé), et par rapport au préconstruit altéré. C'est ce double repérage qui justifie la projection, et *would + BV*. Le lien de dépendance entre le contenu propositionnel de l'apodose et celui de la protase rend suffisant le **repérage interne**, conférant ainsi une autonomie **apparente** à l'énoncé, qui rejoint l'absence de prise en charge, par l'énonciateur, du discours rapporté. (l'énonciateur peut s'appuyer sur cette autonomie apparente pour construire, à partir d'une concession, un syllogisme)

Dans la protase (mais aussi dans l'apodose), *-ais / ed* marque la **rupture** due au repère fictif (l'altération), et le **dépassement** (fictif) de la prédication repère (la protase) et de la projection qui en découle (l'apodose).

Le potentiel (lorsque l'apodose est au conditionnel, la distinction entre irréel du présent, potentiel et schéma concessif relève de l'interprétation) :

La protase demeure repère. La valeur envisagée dans la protase s'**interprète** comme **possible**, ce qui revient à admettre que n'est pas exclue la valeur complémentaire (**altérité** constitutive).

Le principe de **commutation** (de parcours sur deux valeurs) demeure également. Comme dans l'irréel, tous les marqueurs de commutation peuvent être mis à contribution : *if, without, otherwise, or*.

Dans l'irréel, l'altération est constituée par l'**élément rhématique repère**. Dans un schéma potentiel, tous les éléments rhématiques entrent dans le **parcours associé à la modalité du possible**.

La particularité — et l'ambiguïté — du potentiel marqué par *-ais / ed*, est qu'il se construit lui aussi sur un **dépassement**. Celui-ci peut simplement :

1. **renforcer le caractère non certain** de la protase ;
2. mais il peut également signaler, dans l'apodose, la **prise en compte d'une altération possible** (la trace de cette altération possible se gloserait : « en l'absence d'altération », c'est-à-dire : « si aucune altération n'intervenait »).

L'anglais semble davantage tenir compte des **degrés de non-certain**, et construit des nuances sur l'opposition *will / would* (dans l'apodose). (voir 65)

L'anglais évite ainsi de poser un repérage en rupture (*-ed*) lorsque l'élément rhématique ne constitue qu'un ajout de détermination ou de qualification et non une altération ou la prise en compte d'une altération possible dans le préconstruit de la protase (voir 66 et 67).

D'une manière générale, l'anglais tend à éliminer *ed*, signalant le dépassement (choix de *will + BV*), dans un énoncé potentiel (voir 68, 69, 70).

On constate également que la protase peut se loger dans une complétive au subjonctif ou à l'infinitif, dans un syntagme prédicatif, nominal ou prépositionnel, mais qu'elle peut aussi être sujet d'une apodose, élément syntaxiquement indépendant, ou encore ellipse (protase zéro), perçue uniquement à partir de l'apodose pour indice. Les constructions que l'on vient d'énumérer sont au moins aussi fréquentes que les protases en *si*.

Would + BV correspond au conditionnel de projection, expression du probable, orienté vers l'assertion, **conclusif** et **repéré**. Son repérage est **interne**, c'est-à-dire qu'il tend à se faire à l'intérieur de l'énoncé.

Would + BV devient impossible lorsque le conditionnel opère dans l'autre sens, lorsque sa valeur est l'**atténuation** ou la **désassertion** (orientation vers l'incertain), lorsqu'il entre dans une proposition **repère non repérée** (sinon par rapport à l'énonciateur), lorsque son emploi est **thétique**, **rhématique**, ou **non conclusif**.

Le terme de **thétique** désigne un stade énonciatif inaugural²⁸, par lequel l'énonciateur structure un univers — fictif dans les cas où s'emploie le conditionnel — auquel le co-énonciateur n'a pas encore accès.

L'emploi du conditionnel correspond à une projection initiale, repérée par rapport à l'énonciateur (**absence de repérage interne** : l'emploi de *would + BV* est impossible).

A cette projection se superpose une atténuation (forme hypocoristique impliquant une relation énonciateur — co-énonciateur). L'emploi de ce conditionnel est souvent — mais non exclusivement — ludique (*Je serais roi, tu serais le chef de mes gardes*). Certains enfants éliminent l'atténuation et emploient simplement l'imparfait (dépassement et suspension).

Le conditionnel se rendra en anglais soit par *will + BV*, soit par des aoristiques : présent notionnel. Exemple :

(117a) *Il avait bien pensé au conditionnel enfantin* : « *On aurait un oncle, il serait en Amérique, il s'appellerait l'oncle Victor.* » (« Les Bottes de sept lieues », Marcel Aymé)

(117b) *He thought of the old childish formula: "Let's pretend we have an uncle in America and his name's Uncle Victor."* (transl. by Norman Denny)

Dans une **protase en -rais**, l'énonciateur ne peut poser une valeur pour certaine, et exploite la capacité du conditionnel à exprimer du fictif. Par rapport à l'assertion, le conditionnel introduit le non certain. L'emploi de *would + BV* est impossible car :

Cette orientation est **contraire** à celle d'une projection.

La proposition est **repère** (et repérée par rapport à l'énonciateur).

La proposition tient lieu d'**hypothèse** et non de conclusion.

28. Voir article de Claude DELMAS : «Remarques sur le passif impersonnel anglais - de *IT* à *THERE*» in *L'information grammaticale*, n°62, juin 1994.

L'anglais aura recours à une protase en *if*, ou à une modalité épistémique (*perhaps, must, may*) éliminant la structure en parallèles et fournissant une synthèse des deux propositions (protase en *-rais* + apodose en *-rais*).

Les problèmes de traduction sont souvent les mêmes que ceux rencontrés dans les cas où le conditionnel sert à énoncer une **interprétation** (non certain orienté vers l'incertain justifiant l'atténuation). Les solutions seront alors les mêmes. L'**aspect** sera souvent mis à contribution en anglais pour manifester la **reprise** de données situationnelles (*be + Ving*), ou un **accompli**. Une autre solution apparaît fréquemment : le recours à la **modalité interrogative**.

On a remarqué quelques cas particulièrement intéressants, rappelés ci-dessous.

Protase au conditionnel introduite par *au cas où*. L'anglais pourra avoir recours aux solutions énumérées ci-dessus (*may, perhaps*, qui entraînent un remaniement complet, *what if* seront beaucoup moins fréquents qu'une protase en *if*). L'emploi de *would* est encore exclu (proposition repère). En revanche **should** (avec ou sans *if*, avec inversion ou non) est possible, en raison du caractère **rhématique**, et du repérage énonciatif (par rapport à l'énonciateur) dominant de telles propositions.

La traduction de *on dirait*. Les problèmes sont ceux de l'**interprétation** d'une situation. Les solutions pourront être :

— d'en faire une **apodose** (*anyone would / you'd think*).

— Le recours à une modalité **épistémique** (*must*)

— Le plus fréquemment une restructuration de l'énoncé. Le terme de départ est alors la cible de l'interprétation, et le procès relateur (*seem, look, sound, smell*) délimite le **champ de perception** en opérant une **identification partielle** (*would* est exclu).

— Le siège de la perception est terme de départ et le procès relateur signale le mode d'interprétation (Paradigme de la subjectivité : *think, feel*. *Would* est exclu sauf lorsque la substitution hypothétique d'un sujet ou d'une classe de sujets – *you* hypocoristique, *anyone in my position*, i.e. « tout autre que moi énonciateur » – fournit une protase sujet)

La construction d'une **apodose appréciative** (en *would*) est un autre cas particulier intéressant. Sa compatibilité avec une protase (élément hypothétique) tient à ce que le fonctionnement de la modalité appréciative repose ici sur le principe de la comparaison (deux degrés d'une même notion ou deux polarités contraires). Une apodose est toujours repérée, mais la modalité appréciative (le critère appréciatif, et le degré ou la polarité envisagée) constitue souvent en retour un repère pour la protase, en raison de la relation d'implication qui lie l'une et

l'autre, mais surtout en raison de la focalisation opérée par la modalité appréciative. Ce type de construction recouvre des énoncés comme :

- *il serait bon de* (opposition de polarités) ;
- *il serait préférable de* (gradient à deux degrés) ;

et rend compte également du choix lexical que fait l'anglais pour traduire *je voudrais* (*would like* entre dans une **apodose appréciative** qui présuppose l'autre polarité et dont la protase est la complétive à l'infinitif, alors que *voudrais* constitue une **atténuation**).

Dans les propositions **relatives, conjonctives, percontatives** ou **interrogatives indirectes**, il convient de distinguer si la proposition est **repère**, auquel cas *would* est normalement exclu, ou si elle est **repérée**. *Would* est alors possible.

C'est en définitive le repérage qui constitue le critère de distinction essentiel. Un conditionnel de désassertion caractérisé, le conditionnel journalistique, en offre la confirmation. Il réoriente l'assertion vers le non certain en raison :

- soit d'un défaut de repère origine (l'énonciateur n'a pas eu accès à la source énonciatrice première) ;
- soit d'une source intermédiaire incertaine ;
- soit de la mise en doute de l'assertabilité (ou de la pertinence) d'un contenu énonciatif asserté.

L'énoncé, dans les deux premiers cas, par défaut de repère origine ou intermédiaire, est flottant, non repéré, et *would* est donc exclu faute de repérage suffisant (l'anglais aura alors recours à l'assertion et à une lexicalisation (*reportedly / allegedly*) pour signaler les relais énonciatifs, ou à l'insertion d'une diathèse passive prédisquant l'énonciation rapportée). Quant à la mise en doute d'une assertion, elle correspond au mouvement inverse, que l'on a représenté (I)E (mise entre parenthèses de l'Intérieur et réorientation vers l'Extérieur, c'est-à-dire réorientation du certain vers l'incertain), et qui exclut donc encore l'emploi de *would*. L'énonciateur signalera en anglais qu'il se désolidarise de l'assertion en repérant celle-ci par rapport à son origine (*according to*).

BIBLIOGRAPHIE

1. Corpus (chronologique)

PROUST, Marcel, *Du côté de chez Swann*. Paris : Gallimard, 1918 ; rééd. 1954. (Folio, 1988)

Traduction anglaise, SCOTT MONCRIEFF C. K., KILMARTIN Terence. Londres : Chatto & Windus and Random House, 1981 ("Penguin Books", 1989)

HERGÉ.

Tintin en Amérique, « Les Aventures de Tintin ». Paris Tournai : Casterman, 1945, éd. 1973.

Traduction anglaise, LONSDALE-COOPER Leslie, TURNER Michael. *Tintin in America*. Londres : Methuen & Co Ltd., Methuen Children's Books ; Magnet Edition, 1978.

Le Lotus Bleu, « Les Aventures de Tintin ». Paris Tournai : Casterman, 1946, éd. 1974.

Traduction anglaise, LONSDALE-COOPER Leslie, TURNER Michael. *The Blue Lotus*. Londres : Reed International Books Ltd. Tournai : Casterman, 1983.

Le Sceptre d'Ottokar, « Les Aventures de Tintin ». Paris Tournai : Casterman, 1947, éd. 1975.

Traduction anglaise, LONSDALE-COOPER Leslie, TURNER Michael. *King Ottokar's Sceptre*. Londres : Methuen & Co Ltd., 1958 ; Mammoth, 1990.

L'Étoile mystérieuse, « Les Aventures de Tintin ». Paris Tournai : Casterman, 1946, éd. 1974.

Traduction anglaise, LONSDALE-COOPER Leslie, TURNER Michael. *The Shooting Star*. Londres : Reed International Books Ltd, 1961 ; Londres : Mthuen Children's Books Ltd, Tournai : Casterman, 1974.

Le Secret de La Licorne, « Les Aventures de Tintin ». Paris Tournai : Casterman, 1947, éd. 1974.

Traduction anglaise, LONSDALE-COOPER Leslie, TURNER Michael. *The Secret of The Unicorn*. Londres : Methuen & Co Ltd., 1959 ; Magnet Edition, 1978.

Les 7 Boules de cristal, « Les Aventures de Tintin ». Paris Tournai : 1948, Casterman, éd. 1975.

Traduction anglaise, LONSDALE-COOPER Leslie, TURNER Michael. *The Seven Crystal Balls*. Londres : Reed International Books Ltd, 1962 ; Tournai : Casterman, 1975.

Le Temple du Soleil, « Les Aventures de Tintin ». Paris Tournai : Casterman, 1949, éd. 1977.

Traduction anglaise, LONSDALE-COOPER Leslie, TURNER Michael. *Prisoners of the Sun*. Londres : Methuen & Co Ltd., 1962 ; Methuen, 1989.

Tintin au pays de l'or noir, « Les Aventures de Tintin ». Paris Tournai : Casterman, 1950, éd. 1977.

Traduction anglaise, LONSDALE-COOPER Leslie, TURNER Michael. *Land of Black Gold*. Londres : Methuen Children's Books Ltd., 1972 ; Magnet, 1978.

Objectif Lune, « Les Aventures de Tintin ». Paris Tournai : Casterman, 1953, éd. 1981.

Traduction anglaise, LONSDALE-COOPER Leslie, TURNER Michael. *Destination Moon*. Londres : Reed International Ltd., 1959 ; Mammoth, 1981.

On a marché sur la Lune, « Les Aventures de Tintin ». Paris Tournai : Casterman, 1954, éd. 1982.

Traduction anglaise, LONSDALE-COOPER Leslie, TURNER Michael. *Explorers on the Moon*. Londres : Reed International Ltd., 1959 ; Mammoth, 1982.

Les Cigares du Pharaon, « Les Aventures de Tintin ». Paris Tournai : Casterman, 1955, éd. 1983.

Traduction anglaise, LONSDALE-COOPER Leslie, TURNER Michael. *Cigars of the Pharaoh*. Londres : Methuen & Co Ltd., 1971 ; Magnet Edition, 1975.

L'Affaire Tournesol, « Les Aventures de Tintin ». Paris Tournai : Casterman, 1956, éd. 1984.

Traduction anglaise, LONSDALE-COOPER Leslie, TURNER Michael. *The Calculus Affair*. Londres : Methuen & Co Ltd., 1960 ; Magnet Edition, 1987.

Coke en stock, « Les Aventures de Tintin ». Paris Tournai : Casterman, 1958, éd. 1986.

Traduction anglaise, LONSDALE-COOPER Leslie, TURNER Michael. *The Red Sea Sharks*. Londres : Methuen & Co Ltd., 1960 ; Magnet Edition, 1988.

Tintin au Tibet, « Les Aventures de Tintin ». Paris Tournai : Casterman, 1960.

Traduction anglaise, LONSDALE-COOPER Leslie, TURNER Michael. *Tintin in Tibet*. Londres : Reed International Ltd., 1962 ; Mammoth.

Les Bijoux de la Castafiore, « Les Aventures de Tintin ». Paris Tournai : Casterman, 1963.

Traduction anglaise, LONSDALE-COOPER Leslie, TURNER Michael. *The Castafiore Emerald*. Londres : Methuen & Co Ltd., 1963 ; Magnet Edition, 1975.

Vol 714 pour Sydney, « Les Aventures de Tintin ». Paris Tournai : Casterman, 1968.

Traduction anglaise, LONSDALE-COOPER Leslie, TURNER Michael. *Flight 714*. Londres : Methuen & Co Ltd., 1968 ; Magnet Edition, 1983.

Tintin et les Picaros, « Les Aventures de Tintin ». Paris Tournai : Casterman, 1976.

Traduction anglaise, LONSDALE-COOPER Leslie, TURNER Michael. *Tintin and the Picaros*. Londres : Reed International Books Ltd, 1976. Methuen Children's Books, Mammoth.

La traduction des exemples empruntés au quotidien *Le Monde* est systématiquement prise dans *The Guardian Weekly*.

2. Ouvrages théoriques, grammaires et articles :

ADAMCZEWSKI Henri et DELMAS Claude, *Grammaire linguistique de l'anglais*. Paris : Armand Colin, 1982.

BENVENISTE Emile, *Problèmes de linguistique générale*. Paris : Gallimard ; tome 1, 1966, 356p. ; tome 2, 1974.

BOUSCAREN Janine, CHUQUET Jean, DEMAIZIERE Françoise et al. *Cahiers de recherche en grammaire anglaise*. Paris : Ophrys ; tome 1, 1982, 194 p. ; tome 2, 1984.

BOUSCAREN Janine, CHUQUET Jean et DANON-BOILEAU Laurent, *Grammaire et textes anglais – Guide pour l'analyse linguistique*. Gap : Ophrys, 1987.

CELLE Agnès, « La traduction de *WILL* », in *Linguistique contrastive et traduction*, sous la direction de J. Guillemin-Flescher. Gap : Ophrys, 1994.

CELLE Agnès, *Etude contrastive du futur français et de ses réalisations en anglais*. Gap, Ophrys, 1997.

COTTE Pierre, « *TO*, opérateur de dévirtualisation en anglais », in *Modèles linguistiques*, tome IV, fascicule 2, 1982.

CULIOLI Antoine, *Pour une linguistique de l'énonciation – Opérations et représentations*. Gap : Ophrys, 1990, tome 1.

DANON-BOILEAU Laurent, *Énonciation et référence*. Gap : Ophrys, 1987.

DAMOURETTE Jacques et PICHON Edouard, *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*. tome V (1911-1936). Paris : Editions d'Artrey 1936, réimp. 1970, tome 5.

DELMAS Claude « Remarques sur le passif impersonnel de *it* à *there* », in *L'information grammaticale*, n° 62, juin 1994.

GAUTHIER André, *Opérations énonciatives et apprentissage d'une langue étrangère en milieu scolaire : l'anglais aux francophones*. Les Langues Modernes. Paris, 1981.

GUILLEMIN-FLESCHER Jacqueline, *Syntaxe comparée du français et de l'anglais – Problèmes de traduction*. Gap : Ophrys, 1981, éd. 1988.

LE GOFFIC Pierre, *Grammaire de la phrase française*. Paris : Hachette, 1993.

MAINGUENEAU Dominique, *Précis de grammaire pour les concours*. Paris : Dunod ; Bordas, 1991.

MAINGUENEAU Dominique, *L'Énonciation en linguistique française*.

Paris : Hachette, 1991.

MERLE Jean-Marie, *Etude du conditionnel français et de ses traductions en anglais*, Paris, Ophrys, 2001.

WAGNER Robert Léon et PINCHON Jacqueline, *Grammaire du français classique et moderne*. Paris : Hachette, édition 1991.